



Distr. LIMITÉ

UNEP(DEPI)/CAR IG.51/4
31 mars 2026

Original : ANGLAIS

Treizième réunion des Parties contractantes (COP) au
Protocole relatif aux aires et faunes spécialement
protégées (SPA W) dans la région élargie des Caraïbes

14 & 16 octobre 2025
Kingston, Jamaïque

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Table des matières

Acronymes	iii
INTRODUCTION.....	1
POINT À L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION	1
POINT À L'ORDRE DU JOUR 2 : ORGANISATION DE LA RÉUNION	2
POINT À L'ORDRE DU JOUR 3 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
POINT À L'ORDRE DU JOUR 4 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC11) CONCERNANT LE PROTOCOLE SPAW	3
POINT À L'ORDRE DU JOUR 5 : EXAMEN DU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR LE BIENNIUM 2026-2027.....	13
POINT À L'ORDRE DU JOUR 6 : TOUTE AUTRE AFFAIRE.....	17
POINT À L'ORDRE DU JOUR 7 : Adoption des décisions de la réunion.....	23
ANNEXE I. ORDRE DU JOUR.....	1
ANNEXE II. LISTE DES DOCUMENTS.....	1
ANNEXE III. DÉCISIONS DE LA RÉUNION	1
ANNEXE IV. LISTE DES PARTICIPANTS.....	1

Acronymes

BVI	Îles Vierges britanniques
CAMAC	Projet sur la mégafaune marine des Caraïbes et les activités anthropiques
CaMPAM	Réseau et Forum des gestionnaires des aires marines protégées des Caraïbes
CAR-WEN	Réseau caribéen de maintien de la loi sur la faune
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCS	Société des cétacés des Caraïbes
POLICIER	Conférence des Partis
CMS	Convention sur les espèces migratrices
GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial
IGO	Organisations intergouvernementales
IWC	Commission baleinière internationale
JNCC	Joint Nature Conservation Committee
LBS	Protocole concernant les sources de pollution terrestres
MMRAN	Réseau régional des mammifères marins
Protocole d'accord	Protocole d'accord
MPA	Aire marine protégée
NDC	Contributions déterminées au niveau national
NSCG	Groupe collectif des oiseaux chanteurs néotropicaux
ONG	Organisations non gouvernementales
OECMS	Autres mesures efficaces de conservation basées sur la zone
OCM	Mécanisme de coordination océanique
PA	Zone protégée
RAC	Centre régional d'activités
RAN	Réseau d'activités régionales
SID	Petits États insulaires en développement
SOCAR	Rapport sur l'état de la zone de convention
SPAW	Aires et faune spécialement protégées dans la région élargie des Caraïbes
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
UNEA	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
États-Unis	États-Unis
WEN	Réseaux pour l'application des lois relatives aux espèces sauvages (par exemple CAR-WEN – Réseau caribéen de lutte contre la faune)
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines des Caraïbes

INTRODUCTION

1. La Conférence des plénipotentiaires sur les aires et faune spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes, tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le Protocole SPAW à la Convention de Carthagène, qui est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 23 du Protocole SPAW prévoit la convocation et le fonctionnement des réunions des Parties et appelle à ce que ces réunions ordinaires se tiennent en même temps que les réunions ordinaires des Parties à la Convention de Carthagène. À la lumière de ce qui précède, cette réunion a été convoquée par le Secrétariat de la Convention de Carthagène par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) au moyen d'une réunion en personne et en ligne, les 14 et 16 octobre 2025, tenue simultanément avec la dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin des Caraïbes élargies, 13-16 octobre 2025.
2. Les principaux objectifs de cette treizième réunion des parties contractantes (COP13) au Protocole SPAW étaient de :
 - **Examiner et adopter** les recommandations de la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC11) concernant le Protocole SPAW, réunion hybride, du 30 juin au 3 juillet, Panama City, Panama ;
 - **Examiner et approuver** le plan de travail et le budget 2026-2027 du sous-programme SPAW pour approbation ultérieure par la dix-huitième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes élargies ;
 - **Examiner et approuver** les rapports sur les aires protégées présentés par les Parties pour inscription au titre du Protocole SPAW ;
3. Les dix-neuf parties contractantes au Protocole SPAW ont été invitées à nommer leurs représentants respectifs pour participer à la Réunion. Des représentants de gouvernements non contractants ainsi que d'organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La liste provisoire des participants a été présentée dans le PNUE(DEPI)/CAR IG.51/INF.2 et figure dans [l'annexe IV](#) de ce rapport.

POINT À L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. Mme Susana Perera Valderrama, responsable du programme SPAW au Secrétariat des Congrès de Carthagène, a ouvert la réunion à 8h37. Elle a remercié les gouvernements et organisations qui ont contribué de manière particulière à la mise en œuvre du Protocole SPAW ces dernières années, notamment le Royaume des Pays-Bas, l'Union européenne, le gouvernement français et le Fonds mondial pour l'environnement.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 2 : ORGANISATION DE LA RÉUNION

2.1 Règles de procédure

5. Le Règlement de procédure pour les réunions de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région élargie des Caraïbes (Convention de Carthagène) (ONU Environnement, 2012) a été appliqué, *mutatis mutandis*, pour la tenue de la Réunion. Règle 26 concernant le quorum. (Voir le document de référence PNUE, 2012).
6. Le Secrétariat a confirmé qu'un quorum avait été établi. Il y avait 13 pays représentés en personne et 2 en ligne : Honduras et Trinité-et-Tobago.
7. Mme Susana Perera Valderrama a chaleureusement accueilli tous les participants.

2.2 Élection des dirigeants

8. Les participants à la réunion ont été invité à élire parmi les représentants des parties contractantes au Protocole SPAW lors de la réunion et conformément à la règle 19 du Règlement de procédure ; le Président, un premier Vice-Président, un second Vice-Président et le Rapporteur chargés de la tenue de la Réunion. À la suite de consultations avec les parties contractantes, les nominations ont été reçues comme suit :
 - **Président** : Panama
 - **Premier Vice-Président** : France
 - **Second Vice-Président** : Le Royaume des Pays-Bas
 - **Rapporteur** : Saint-Kitts-et-Nevis
9. Il n'y a eu aucune objection aux nominations. La réunion a été invitée à approuver le Bureau par acclamation et applaudissements.
10. Le Secrétariat a félicité le Bureau et remercié les délégués présents.

2.3 Organisation des travaux

11. L'anglais, le français et l'espagnol étaient les langues de travail de la Réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues a été assurée pour la réunion, et les documents de travail étaient disponibles dans les trois langues de travail. La liste provisoire des documents de la réunion a été présentée dans le PNUEP(DEPI)/CAR IG.51/INF.1 Rev.4 et figure dans [l'annexe II](#) de ce rapport.
12. Le Secrétariat a proposé de convoquer la réunion en sessions plénières, avec l'aide de groupes de travail, si nécessaire, qui pourraient être établis par le Président. Aucune interprétation simultanée n'était disponible pour les groupes de travail. Les participants ont été informé qu'étant donné la durée de la réunion, il pourrait être impossible de se diviser

en groupes de travail. Les participants devaient donc venir préparés, après avoir examiné tous les documents de travail pertinents, afin de fournir des contributions concrètes lors des discussions.

13. L'organisation du travail a été adoptée comme proposé par le Secrétariat.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 3 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14. La réunion a été invitée à adopter l'ordre du jour proposé par le Secrétariat tel que présenté dans UNEP(DEPI)/CAR IG.51/1 et l'ordre du jour provisoire annoté dans UNEP(DEPI)/CAR IG.51/2 Rev.1.
15. L'ordre du jour a été adopté avec un seul amendement, permettant l'inclusion de recommandations dans les points pertinents. Le Secrétariat a également noté que deux documents relatifs au Réseau régional d'activités des mammifères marins seraient discutés. Il s'agissait de faire avancer la conservation des mammifères marins dans la région élargie des Caraïbes : Expression d'intérêt en soutien au futur Réseau régional des mammifères marins (MMRAN) UNEP (DEPI)/CAR IG.51/CRP.1 par la Florida International University et le projet Caribbean White Orca, et Proposition pour la création du Marine Mammal Regional Activity Network (MMRAN) PNUE (DEPI)/CAR IG.51/CRP.2 par la Caribbean Cetacean Society.
16. L'ordre du jour, adopté avec l'amendement recommandé, figure dans [l'annexe I](#) de ce rapport.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 4 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DE LA ONZIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC11) CONCERNANT LE PROTOCOLE SPAW

17. Le Président a invité le Secrétariat à présenter les Recommandations du SPAW STAC11 pour la région élargie des Caraïbes, telles que contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/4. Lors de la présentation des recommandations, le Secrétariat a fourni des mises à jour sur les actions entreprises après le 11e STAC SPAW et avant la convocation du 13e COP SPAW.

4.1 Directives RAC/RAN

18. Le Secrétariat a présenté ce point, expliquant que les **lignes directrices RAC/RAN** avaient été examinées lors du STAC11 et lors de la Pré-COP. L'objectif était d'affiner les procédures pour la création et le fonctionnement des **Centres d'Activité Régionaux (RAC)** et des **Réseaux d'Activités Régionaux (RAN)**.
19. Le Secrétariat a noté que le document révisé visait à :
 - Clarifier les processus de désignation et de redéfinition des RAC et RAN ;

- Différencier les entités existantes des nouvelles ;
 - Améliorer les sections sur le fonctionnement, la communication et le reporting ; et
 - Établir un petit groupe de travail intersessionnel pour finaliser les révisions et assurer la cohérence.
20. **Les États-Unis** ont exprimé leur reconnaissance pour les efforts du Secrétariat et la réunion productive préalable à la COP. Ils ont également reconnu le soutien continu de la France au SPAW RAC. Ils ont largement approuvé les actions recommandées mais ont insisté sur le fait que l'approbation finale des nouvelles directives du RAC/RAN devrait avoir lieu lors d'une réunion officielle plutôt que par courriel intersessionnel, soulignant l'importance et la longévité de ces documents.
21. **La Colombie** a remercié le Secrétariat et les groupes de travail pour leur dévouement, soulignant les progrès réalisés sur les aires protégées, la gestion des sargasses et la conservation des espèces. Ils ont exprimé leur gratitude envers la France pour leur soutien continu au protocole SPAW et ont félicité l'équipe de Park Marino Aruba pour leurs efforts en vue de l'inscription à la SPAW. Ils ont souligné la nécessité d'adopter le plan de travail pour garantir la continuité et la cohérence malgré les difficultés de financement.
22. **La Colombie** a soutenu la mise à jour du plan d'action pour les sargasses et a appelé à optimiser la conception des projets en tirant parti des connaissances existantes pour éviter les doublons. Ils ont également souligné l'importance de la transparence et de l'efficacité grâce aux instruments de conformité SPAW, tels que les notes conceptuelles et les feuilles de route.
23. **La Colombie** a reconnu le travail important de mise à jour des directives du RAC/RAN et a exhorté à la poursuite du dialogue pour parvenir à un consensus, réaffirmant son engagement en faveur d'un engagement constructif.
24. **Le Secrétariat** a remercié les délégués pour leurs retours et commentaires.

4.2 Réseau régional d'activités des mammifères marins (MMRAN)

25. Le Secrétariat a présenté la recommandation d'établir un **MMRAN** dans la région élargie des Caraïbes, tel que proposé par STAC11. Cela impliquerait d'inviter les institutions à manifester leur intérêt pour accueillir ou coordonner le réseau et de développer un processus d'examen et d'approbation des nominations.
26. Le Secrétariat a expliqué qu'un cabinet de conseil dirigé par Mme Juliana Chaparro avait examiné les structures de gouvernance et proposé un modèle inclusif comprenant une institution hôte, un comité directeur, des points centraux thématiques et un conseil consultatif. Le design s'inspire de modèles régionaux réussis tels que **WIDECAST** (le Wider Caribbean Sea Turtle Conservation Network).

27. La proposition mettait l'accent sur :
- L'inclusivité géographique, représentant la diversité des Caraïbes élargies ;
 - Coordination avec les RAC/RAN existants pour éviter les doublons ;
 - Participation des communautés locales et des ONG ; et
 - Une stratégie progressive de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre.
28. **La France** a fortement soutenu une protection plus stricte des mammifères marins dans les Caraïbes, invoquant leur engagement historique à travers le sanctuaire d'Agoa. La France a souligné la nécessité d'une gouvernance transparente et d'un consensus entre les organismes régionaux de coopération, y compris les communautés scientifiques, lors du choix des partenaires pour le réseau.
29. **Les États-Unis** ont soutenu la création d'un MMRAN et ont proposé que sa désignation ne soit pas conditionnelle à la finalisation des directives RAC/RAN, compte tenu de leur caractère non contraignant. Les États-Unis ont recommandé un processus intersessionnel où le Secrétariat inviterait d'abord les institutions intéressées à accueillir une RAN de mammifères marins à soumettre des propositions, puis travaillerait avec les parties contractantes, suivant la COP, pour examiner les propositions et envisager l'approbation ou la désignation intersessionnelle possible d'une RAN avant la prochaine COP, indépendamment de toute révision en attente des directives.
30. Les États-Unis ont également proposé un amendement aux recommandations du SPAW STAC11 afin de préciser qu'un processus intersessions concernant un tel MMRAN ne doit pas nécessairement dépendre de l'adoption de nouvelles lignes directrices du RAC/RAN.
31. **La République dominicaine** a exprimé son plein soutien au MMRAN, mettant en avant les efforts nationaux en cours via les ONG et le ministère de l'Environnement. Ils ont annoncé leur volonté de collaborer et ont remercié la France et l'Allemagne pour leur aide à faire progresser la conservation des mammifères marins.
32. **La Colombie** a approuvé l'initiative mais a demandé des clarifications sur les étapes procédurales pour approuver le MMRAN et les propositions connexes soumises par l'Université de Miami et la Caribbean Cetacean Society.
33. **La Barbade** a demandé à confirmer si les directives existantes resteraient en vigueur et a demandé quels critères s'appliquent.
34. **Le Secrétariat** a suggéré qu'une fois les propositions américaines validées, il travaillerait avec le SPAW RAC et a confirmé que le processus pourrait se poursuivre parallèlement

à des mises à jour des directives afin d'éviter des retards. Les RAN sont des collaborations informelles avec moins d'exigences de rapport que les RAC, et les lignes directrices ne sont pas obligatoires. Les propositions seront évaluées au cas par cas.

35. **Le Président** a remercié toutes les parties pour leurs contributions, leur a rappelé de soumettre des recommandations par e-mail, et a précisé que la discussion avancerait sur la base du consensus et des directives du Secrétariat.
36. **La Caribbean Cetacean Society (CCS)**, s'exprimant au nom de neuf organisations partenaires, a réaffirmé son **fort intérêt à établir et à mettre en œuvre le Réseau régional d'activités des mammifères marins (MMRAN) dans le cadre du protocole SPAW**. Ils ont souligné que les mammifères marins constituent un patrimoine naturel et culturel partagé des Caraïbes, accueillant plus de 30 espèces confrontées à des menaces transfrontalières telles que les collisions avec des navires, les prises accessoires et la pollution sonore. La coalition proposait de formaliser les collaborations existantes plutôt que de créer quelque chose de nouveau, garantissant ainsi une structure inclusive, multilingue et représentative régionale. CCS a proposé d'être l'hôte coordinateur, relevant de SPAW STAC et COP, avec des co-hôtes régionaux pour garantir une représentation équilibrée.
37. **Le CCS** a présenté un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux comprenant :
 - Sous-comités régionaux (Grandes/Petites Antilles, Amérique centrale et du Sud)
 - Un Conseil des partis (représentants du gouvernement)
 - Groupes d'experts de pilotage et comités thématiques (échouages, prises accessoires rapides, observation des baleines, éducation, réduction de la pollution).
38. La coalition a demandé une reconnaissance officielle comme MMRAN et a demandé au Secrétariat d'initier le processus de nomination et d'évaluation pour les hôtes et co-hôtes. Ils ont souligné l'importance de la préparation, de l'organisation et de l'unité pour garantir que les Caraïbes parlent d'une seule voix pour la protection des mammifères marins.
39. **Le Caribbean Wild Orca Project**, dirigé par Jaime Bolaños, a décrit un réseau de collaboration informel de 15 ans regroupant environ 70 scientifiques et citoyens contributeurs à travers les Caraïbes. Ils ont rapporté qu'il avait généré des données scientifiques substantielles sur la répartition des cétacés et avait été largement publié. Il indiquait en outre qu'une manifestation d'intérêt avait été soumise au Secrétariat, co-développée avec la Florida International University, pour contribuer à la création d'un RAN pour mammifères marins. Le projet a également offert son réseau et son expertise pour soutenir les parties contractantes et les ONG dans l'avancement de la proposition et

a exprimé sa volonté de collaborer pleinement et de préparer une proposition formelle pour le fonctionnement de la RAN une fois les directives pertinentes finalisées.

40. **L'Animal Welfare Institute**, cofondateur et membre du groupe de pilotage du consortium SPAW, a exprimé son soutien total à la création du Marine Mammal Regional Activity Network (MMRAN). Ils ont salué l'engagement des organisations ayant une expertise et un intérêt pour héberger le réseau conformément aux prochaines directives du RAC/RAN. L'Institut a souligné l'importance de la coordination et de la collaboration sous la direction du Secrétariat et des Parties contractantes, en tirant parti des synergies pour renforcer les efforts de conservation des mammifères marins dans toute la région.
41. Le Secrétariat a conclu qu'à la suite de discussions et d'acceptations de l'amendement américain, la COP a approuvé la recommandation concernant la RAN des mammifères marins, précisant que sa création ne doit pas dépendre de l'adoption de nouvelles lignes directrices RAC/RAN.

4.3 Fonctionnement des groupes de travail SPAW

42. Le Secrétariat a présenté des recommandations pour renforcer le fonctionnement des groupes de travail SPAW, en se référant au document PNU(DEPI)/CAR WG.45/INF.9. Les principales propositions comprenaient :
 - Développement de supports de formation pour les nouveaux membres du Groupe de travail ;
 - Annoncer les réunions et les échéances bien à l'avance ;
 - Distribution rapide des rapports ;
 - Continuer à fournir des services d'interprétation lorsque le financement le permet ;
 - Organisation de sessions d'écoute pour identifier les obstacles à la participation ;
 - Créer une base de données des experts pour soutenir les requêtes techniques ;
et
 - Encourager les Parties à désigner des experts qualifiés dans les groupes.
43. Le Secrétariat a résumé les conclusions d'un cabinet de conseil dirigé par Mme Olga Kubrak, qui recommandait :
 - **Optimisation des structures institutionnelles**, y compris la possible consolidation des groupes de travail avec des sous-groupes thématiques ;

- **Renforcer la participation**, comme les partenariats avec les universités et les incitations pour les experts ; et
 - **Renforcer la communication multilingue**, en veillant à ce que les documents et réunions soient accessibles en anglais, espagnol et français.
44. **Les États-Unis** ont salué le rapport mais ont déclaré ne pas pouvoir approuver toutes les recommandations à ce stade. Les États-Unis ont soutenu **six recommandations prioritaires** énoncées dans la recommandation I du SPAW STAC11 (également mises en avant par le Secrétariat comme des propositions clés) pour une mise en œuvre à court terme, d'autres devant être réexaminées ultérieurement. Ils ont fait remarquer que d'autres recommandations pourraient nécessiter davantage de temps pour être examinées, modifiées ou mises en œuvre, et ont accueilli favorablement les retours d'autres parties.
45. Le Président invitait les Parties à indiquer s'ils ont des objections. Il n'y a pas eu d'autres commentaires. La COP a approuvé en partie la recommandation, adoptant les actions prioritaires mises en avant par les États-Unis et le Secrétariat. Le Secrétariat et le SPAW RAC ont été invités à élaborer un plan de mise en œuvre abordant la formation, les bases de données d'experts, le respect des normes et l'accessibilité linguistique.

4.4 Recommandation concernant le Consortium SPAW

46. La COP a adopté les recommandations concernant le Consortium SPAW, reconnaissant son rôle dans l'amélioration de la collaboration régionale et du partage d'informations sur les initiatives de biodiversité marine et côtière.

4.5 Aires protégées

47. **Le Secrétariat** a présenté des recommandations concernant **les zones protégées**.
48. **Les États-Unis** ont exprimé leur reconnaissance envers le Groupe de travail sur les zones protégées et ont proposé d'adopter le document de procédure mis à jour pour les nominations de sites SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13 Rev.2), sous réserve de l'acceptation des modifications américaines (comme indiqué dans la version des modifications de piste en ligne).
49. La COP a également examiné deux documents connexes : le Document du Réseau des Gestionnaires de Zones Protégées (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11) et le rapport sur l'élaboration d'un programme régional de soutien destiné aux gestionnaires d'aires protégées dans la région des Grandes Antilles (CARICAP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12).
50. **Les États-Unis** ont précisé que beaucoup de ses modifications étaient stylistiques, avec des modifications substantielles visant à remplacer les références générales au changement climatique par des menaces environnementales spécifiques telles que

l'élévation du niveau de la mer et la résilience face aux catastrophes.

51. **La France** a demandé à examiner chaque modification proposée afin d'en assurer la clarté, notamment concernant la suppression des références sur le changement climatique. La France a suggéré de conserver la mention des effets du changement climatique, notamment la montée du niveau de la mer, l'acidification des océans et l'érosion côtière, même si le terme « changement climatique » lui-même était omis. Ils ont également noté des éléments prescriptifs limitant la participation aux activités et ont demandé des paragraphes plus clairs et renforcés afin d'assurer flexibilité et inclusivité dans la mise en œuvre
52. **Les États-Unis** ont remercié la France pour leurs propos et ont clarifié leur position sur les références au changement climatique.. Les États-Unis n'ont pas soutenu les mentions générales au niveau politique du changement climatique dans le document et ont plutôt recommandé de se concentrer sur des menaces environnementales spécifiques, telles que la montée du niveau de la mer ou l'évolution des conditions océaniques. Ils ont exprimé leur volonté de discuter des modifications pendant la session ou de revoir les propositions écrites ultérieurement, selon les préférences du groupe.
53. **Le Secrétariat** a proposé que des délégations de France, des États-Unis et d'autres parties intéressées se réunissent de manière informelle (avec le SPAW RAC) pour discuter le texte avant son approbation finale. La COP a accepté de suspendre l'approbation finale du document jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint.

4.6 Espèces

54. Le Secrétariat a présenté des recommandations sur **la conservation des espèces**.
55. **La République dominicaine** a soutenu ces recommandations et a suggéré que le Groupe de travail sur les espèces renforce les synergies avec d'autres conventions internationales, telles que la Convention sur les espèces migratrices (CMS), et inclue des espèces comme les raies manta et les requins-marteaux dans les futurs programmes de travail.
56. La COP a adopté les recommandations concernant les espèces.

4.7 Exemptions

57. Le Secrétariat a présenté des recommandations concernant **les exemptions**.
58. **La Colombie** a remercié le Secrétariat et le Groupe de travail pour leurs efforts, notant que le rapport sommaire avait été mis en ligne sur le site web et examiné à STAC11. Ils ont également exprimé leur reconnaissance aux États-Unis, Bonaire et Curaçao pour leur travail dans l'élaboration du format de déclaration d'exemption et ont reconnu la persistance de Curaçao dans la soumission de son rapport.

59. **La Colombie** a réitéré l'importance de disposer de tous les documents de travail dans les trois langues officielles — anglais, espagnol et français — afin d'assurer une participation équitable de toutes les parties. Compte tenu de la nature technique et de la longueur des documents liés aux exemptions, la Colombie a souligné que la traduction était cruciale pour une compréhension et une analyse précises.
60. **Le Secrétariat** a exprimé sa reconnaissance pour les propos de la Colombie et a confirmé son engagement à fournir un accès multilingue autant que possible. Cependant, le Secrétariat a expliqué que les contraintes financières limitaient souvent sa capacité à traduire des documents longs (certains dépassant 50 à 100 pages). En guise de compromis, le Secrétariat a proposé de produire des résumés exécutifs dans les trois langues et a invité les Parties à fournir un soutien financier ou en nature pour faciliter les traductions.
61. La COP a **adopté les recommandations sur** les exemptions soutenant l'approche proposée par le Secrétariat.

4.8 Sargasses

62. Le Secrétariat a présenté le **Plan d'action de la Convention de Carthagène sur l'inondation des Sargasses** (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rév.3) et a sollicité les commentaires des Parties.
63. **La France** a remercié le Secrétariat pour la présentation et a approuvé le Plan d'action sur les Sargasses, soulignant l'importance de renforcer la recherche scientifique et le partage de l'information. La France a souligné que les mécanismes de gouvernance devaient être prioritaires et a recommandé que les préoccupations liées à la santé humaine soient également reflétées dans la section sur la gouvernance. La France a conseillé sur ses missions de recherche en cours sur les Sargasses et a exprimé sa volonté d'aider d'autres pays à partager des données et des meilleures pratiques.
64. **La Colombie** a soutenu le plan, soulignant sa pertinence compte tenu des récentes expériences de la Colombie avec d'importants afflux de Sargasses sur ses côtes insulaires et continentales. La délégation a évoqué les échanges constructifs tenus lors de la pré-COP virtuelle et a souligné la nécessité d'assurer des synergies avec d'autres projets régionaux, y compris les initiatives soutenues par le GEF. La Colombie a appelé à s'efforcer d'éviter les duplications et d'assurer l'alignement entre les projets en cours et le plan régional.
65. **La République dominicaine** a soutenu la position de la Colombie, appelant à une coordination entre les mécanismes et plateformes régionaux qui traitent les impacts des Sargasses. La délégation a encouragé à aligner les activités du Plan d'action avec les programmes et stratégies déjà en discussion.
66. **Les États-Unis** ont remercié le CRA de la SPAW et le Secrétariat pour leur travail étendu,

saluant la coordination entre les protocoles de la SPAW et de la LBS. Les États-Unis ont exprimé un fort soutien à l'adoption du Plan d'action, notant qu'il illustre une collaboration interprotocolaire dans le cadre de la Convention de Carthagène.

67. **La Grenade** a exprimé un fort soutien au Plan d'action sur les Sargasses, le décrivant comme un instrument stratégique et opportun qui saisit les défis auxquels la région est confrontée. La délégation a souligné que le plan est en accord avec les objectifs nationaux et régionaux et qu'il guiderait les projets en cours et à venir. La Grenade a félicité le Secrétariat et les Parties contractantes pour leur collaboration.
68. **Trinité-et-Tobago** a soutenu ce plan et a rappelé que, lors de la Pré-COP, les participants ont recommandé de voir les sargasses comme une opportunité, notamment grâce à la valorisation et sa réutilisation. Trinité-et-Tobago a proposé d'inclure dans le Plan d'action une recommandation pour traiter les déchets de sargasses comme une ressource potentielle pour un bénéfice économique ou environnemental.
69. **Le Belize** a exprimé sa gratitude au Secrétariat et au gouvernement jamaïcain pour avoir accueilli la réunion. La délégation a décrit les graves impacts des sargasses au Belize, y compris l'événement récent qui a touché le Blue Hole, attirant l'attention mondiale. Le Belize a exprimé son soutien à la fois au Plan d'action et à la création d'un Groupe de travail au niveau de la Convention sur les sargasses, s'engageant à participer activement à sa mise en œuvre.
70. **La Barbade** a soutenu l'adoption du Plan d'action et a remercié le Secrétariat pour les efforts de coordination régionale. La Barbade a souligné l'impact partagé des inondations de sargasses dans les Caraïbes et a réitéré l'importance de solutions conjointes et productives.
71. **Sainte-Lucie** a également exprimé son soutien au Plan d'action, soulignant que la gestion des sargasses est une priorité régionale. La délégation a souligné la nécessité de passer de la discussion à l'action, mettant en garde contre la duplication et la concurrence entre initiatives similaires. Sainte-Lucie a appelé à un renforcement de la coordination régionale et de la capacité de mise en œuvre, notant que les communautés et la biodiversité continuent de souffrir tandis que des projets fragmentés se multiplient.
72. **Le projet PROCARIBE+ (Patrick Debels)** a rapporté que le **Mécanisme de coordination océanique (MCO)**, établi en décembre 2024, comprend 20 pays et 9 organisations intergouvernementales (OI) ayant des mandats liés à la mer, y compris la Convention de Carthagène. Il a encouragé la Convention à utiliser son rôle au sein de l'OCM pour aider à réduire la fragmentation des efforts liés aux Sargasses et assurer **la cohérence entre** les programmes régionaux. Le projet PROCARIBE+ a offert un soutien financier pour intégrer le travail de SPAW dans le centre de gestion des connaissances de l'OCM et aider à développer le **chapitre du rapport** SOCAR consacré aux sargasses.
73. **COI-UNESCO IOCARIBE (Dr Lorna Iniss)** a félicité le Secrétariat pour l'exhaustivité du plan et s'est engagée à la pleine coopération d'IOCARIBE. Elle a souligné que le

double mandat d'IOCARIBE — générer des connaissances océaniques et faciliter son transfert aux États membres — est étroitement aligné avec les objectifs du plan. Le Dr Iniss a proposé qu'IOCARIBE et SPAW intègrent leurs flux de travail sur les sargasses, suggérant une participation réciproque dans les groupes de travail de l'autre. Elle a également mis en garde que, bien que la valorisation des sargasses soit prometteuse, elle doit être gérée avec soin afin d'éviter de nuire à la biodiversité marine, en particulier aux espèces juvéniles.

74. **Saint-Christophe-et-Nevis** a félicité le Secrétariat et le SPAW RAC pour leur leadership, reconnaissant la crise croissante des sargasses pose aux écosystèmes côtiers, au tourisme et à la pêche dans les petits États insulaires en développement (PES). Ils ont fortement soutenu le plan comme cadre coordonné et fondé sur la science pour le suivi, la réponse et l'utilisation durable.
75. **Saint-Christophe-et-Nevis** a identifié trois priorités clés :
 - Alerte précoce et partage de données via des systèmes régionaux d'observation ;
 - une assistance technique et financière pour renforcer la capacité locale de gestion et de valorisation ; et
 - Intégration du Plan d'action avec le Protocole LBS et le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal.
76. Ils ont également exprimé un fort soutien à la résolution de l'UNEA sur les sargasses, actuellement en développement, qui élèverait la question au niveau mondial et mobiliserait des ressources pour les pays concernés.
77. **Les îles Vierges britanniques (BVI)** ont présenté leur projet de proposition politique sur la gestion des débarquements des sargasses dans le territoire. La proposition présente une approche proactive utilisant des barrages de déviation, des bateaux de travail, des systèmes de convoyeurs et des plateformes de nettoyage de plage pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Ils ont exprimé leur intérêt à partager leur expérience et à aligner sa politique nationale sur le Plan d'action régional sur les sargasses.
78. **Le Secrétariat** a remercié les Îles Vierges britanniques pour sa présentation et a confirmé que les efforts nationaux, tels que ceux des Îles Vierges britanniques, seraient intégrés au Plan d'action régional sur les sargasses, une fois formellement adopté par les parties.
79. **Le Secrétariat** a également précisé que le **SOCAR (Rapport sur la zone de convention sur l'état de la convention)** sur la pollution marine et les habitats comprendra un chapitre sur le Sargasse, intégrant les contributions des parties contractantes SPAW. Le Secrétariat a également noté que les éléments des discussions de la SPAW et de la LBS seraient regroupés dans une décision globale au niveau de la Convention à adopter.
80. **Les États-Unis ont demandé des clarifications concernant la référence à la mise à jour du « livre blanc » sur les sargasses.**

81. **Le Secrétariat** a précisé que le « Livre blanc sur les Sargasses » était un rapport technique préparé et approuvé lors de la COP11 de la SPAW (2021), compilant les recherches et analyses existantes sur les afflux de sargasses dans les Caraïbes. La mise à jour intégrerait de nouvelles découvertes des quatre dernières années et serait un document vivant/évolutif.
82. **Antigua-et-Barbuda** a demandé si le Livre blanc avait été élaboré par l'Université des Antilles (UWI).
83. **Le Secrétariat** a confirmé que le Livre blanc 2021 avait été produit sous la coordination du Secrétariat et initialement présenté lors du **STAC8 (2018)** avant sa publication en 2021. Il visait à consolider les informations de base et les meilleures pratiques, et sa mise à jour serait informée par des recherches régionales en cours, y compris celles de l'UWI.
84. Le Suriname a exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple jamaïcain pour avoir accueilli les COPs de la Convention de Carthagène et pour leur chaleureuse hospitalité. Ils ont exprimé leur souhait de s'aligner sur les déclarations faites par les autres parties contractantes en soutien au projet de Plan d'action de la Convention de Carthagène sur l'inondation des sargasses.
85. **Le Suriname** a reconnu que les afflux de sargasses représentaient un défi régional affectant nos côtes, notre biodiversité et nos communautés locales. Ils ont donc soutenu une coopération régionale renforcée, renforcé la recherche scientifique et un meilleur accès au financement pour aider les pays à gérer et utiliser les sargasses de manière sûre et durable.
86. Le Plan d'action de la Convention de Carthagène sur l'inondation des sargasses a été adopté, avec un accord pour :
 - Intégrer les initiatives nationales et partenaires dans le cadre du plan ;
 - Inclure des recommandations sur la valorisation des sargasses ;
 - Aligner le plan sur le cadre régional de l'OCM ; et
 - Soutenir la prochaine résolution de l'UNEA sur sargasses.

4.9 Plan de travail et budget SPAW 2026-2027

87. Le Secrétariat a proposé de reporter l'adoption du plan de travail et du budget jusqu'après leur présentation au titre du point 5 de l'ordre du jour.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 5 : EXAMEN DU PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR LE BIENNIUM 2026-2027

88. Le Secrétariat a présenté le « Plan de travail et budget provisoire du sous-programme SPAW pour le biennium 2026-2027 » (contenu dans le document PNUEP(DEPI)/CAR WG.45/3 Rev.3), élaboré à la suite des décisions des précédentes réunions de la COP, afin de traiter les questions et initiatives émergentes de biodiversité mondiale et régionale, et de poursuivre le développement d'alliances stratégiques.
89. La présentation par le Secrétariat du **projet de plan de travail et de budget pour le biennium 2026–2027** a noté que la structure était en accord avec le programme global de travail et le cadre financier de la Convention de Carthagène. La présentation a mis en avant à la fois les activités d'approbation en attente (soulignés en rouges) – à savoir l'approbation des directives RAC/RAN, ainsi que les activités prêtes à être mises en œuvre (soulignés en verts).
90. Le Secrétariat a présenté le projet de **Plan de travail et de budget pour le sous-programme SPAW** pour 2026-2027, visant à élargir et améliorer la gestion des aires protégées et à conserver les espèces menacées dans l'ensemble des Caraïbes.
91. Le plan de **3,46 millions de dollars**, détaillé dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3 Rev.3, s'est concentré sur quatre domaines :
 - **Coordination de programmes et partenariats stratégiques** : Y compris la ratification des protocoles, la mise en œuvre de projets (par exemple, PROCARIBE+), la collecte de fonds (par exemple, le fond Global Biodiversity Framework pour la biodiversité) et l'intégration des politiques.
 - **Renforcement des zones protégées** : Opérationnaliser le réseau et le renforcement des capacités des gestionnaires d'aires protégées.
 - **Conservation des espèces** : Accent sur la conservation de la mégafaune marine.
 - **Conservation des écosystèmes, restauration et utilisation durable** : Accent sur les récifs coralliens, la gestion des sargassos et les écosystèmes côtiers.
92. Le COP a été invité à approuver le plan visant à guider la mise en œuvre du protocole.
93. **Le Président** a invité à commenter.
94. **La Dominique** a demandé des clarifications sur l'intégration des travaux sur les sargasses et la pollution marine dans le cadre de la Convention de Carthagène.
95. **Le Secrétariat** a remercié la Dominique et a expliqué les efforts pour intégrer les travaux sur les sargasses et la pollution marine dans le cadre de la Convention de Carthagène. Au cours de ce biennium, la collaboration entre les groupes de travail du Protocole SPAW et du Protocole des Sources Terrestres (LBS) a progressé, notamment lors d'une réunion réussie à Trinité-et-Tobago.
96. **La République dominicaine** a salué favorablement le plan de travail proposé mais a noté que certaines activités restaient en suspens. Ils ont demandé des clarifications sur la manière dont ces points seraient traités, notamment en ce qui concerne les directives et

mécanismes de conformité RAC/RAN.

97. **La Colombie** a remercié le Secrétariat pour le plan de travail et le budget, en insistant sur une allocation adéquate des ressources. Ils ont encouragé une collaboration proactive pour traiter les articles non financés, optimiser les ressources et garantir la durabilité. La Colombie a souligné la nécessité d'un équilibre géographique dans les projets et d'une véritable équité entre les sexes dans toutes les actions, soutenue par des points focaux.
98. **Les États-Unis** ont remercié le Secrétariat et le SPAW RAC pour le travail d'élaboration du plan de travail et du budget 2026-2027, ainsi que pour la coordination de la période de commentaires sur les intercessions. Ils ont souligné qu'il y avait eu une modification pendant la période d'intercession qu'ils n'ont pas pu soutenir. Plus précisément, la référence aux contributions déterminées au niveau national ou aux NDC. Les États-Unis soutiendraient l'approbation du projet de plan de travail et de budget tant que cette référence est supprimée.
99. **La République dominicaine** a demandé des clarifications sur la correction acceptée car le document excluait l'avis / suggestion des États-Unis. Ils ont demandé que cela soit clairement mentionné dans la version finale du plan de travail.
100. **Le Secrétariat** a indiqué qu'il examinait les références à la conservation, à la restauration et à l'utilisation durable des écosystèmes marins côtiers dans le document national Determined Contributions (NDC). Ils ont proposé d'élargir le texte pour inclure d'autres cadres multilatéraux, permettant aux pays de s'aligner sur divers plans nationaux. Cette correction sera ajoutée avant approbation et mise en ligne en ligne, garantissant ainsi une flexibilité dans la mise en œuvre du protocole SPAW.
101. **Le Président** a remercié le Secrétariat d'avoir consulté les Parties contractantes afin d'accepter cette inclusion et leur recommandation à cet égard.
102. **Le Venezuela** soutenait une approche plus ouverte et tournée vers l'avenir. Ils ont salué le travail et le plan du Secrétariat, ainsi que leur confiance dans une répartition budgétaire juste et équitable.
103. **Les États-Unis** ont soutenu les efforts visant à améliorer la mise en œuvre et le respect du Protocole SPAW par le biais de mesures facilitatrices, coopératives et non punitives. Ils ont encouragé le Secrétariat et le SPAW-RAC à donner la priorité aux activités qui soutiennent ce type d'approche à travers trois catégories de travaux : (1) les activités visant à aider à évaluer les besoins des Parties contractantes afin de mieux utiliser et encourager les obligations existantes en matière de rapports au titre du Protocole SPAW ; (2) des activités visant à renforcer les capacités des Parties contractantes ; et (3) des

activités visant à simplifier les processus de rapport. Si les États-Unis ont soutenu les travaux liés à l'amélioration de la mise en œuvre et du respect des dispositions, ils n'ont pas soutenu la création d'un nouveau mécanisme de conformité à ce stade..

104. Par ailleurs, Les États-Unis ont souligné que les parties devraient avoir la possibilité de donner leur avis sur les lettres d'intention (ou Letters of Intent ou LOIs) et sur les activités conjointes devaient être prises en compte dans le budget du protocole SPAW afin de garantir que les implications budgétaires soient dûment examinées par les Parties contractantes, y compris les travaux menés avec des organisations externes telles que la Commission baleinière internationale (CBI).
105. **La République dominicaine** a exprimé son inquiétude quant à l'absence d'outils ou de mécanismes permettant de suivre les progrès nationaux en matière de conformité. La délégation a proposé de développer un modèle standardisé pour les rapports biennaux, car tous les pays n'avaient pas la capacité de soumettre des rapports détaillés. DR a noté que la Vision stratégique SPAW (2023–2030) ne disposait pas encore d'un mécanisme pour traduire les objectifs en indicateurs au niveau national.
106. **Le Secrétariat** a indiqué qu'un **document d'information (INF./7)** avait été préparé avec des propositions visant à répondre à la conformité, telles que :
 - Organiser des séances d'écoute avec des points focaux nationaux ;
 - Établir un mécanisme de conformité léger ;
 - Prolonger le mandat du Groupe de travail sur la gouvernance pour explorer les options.
107. **Le Secrétariat** encourageait les Parties à tester les outils existants avant de développer de nouveaux mécanismes.
108. **La Colombie** a convenu que les activités nationales pourraient être renforcées en collaboration avec d'autres organisations, telles que la Commission baleinière internationale (CBI), notamment à travers des initiatives comme le projet CAMAC, qui se concentre sur la conservation des mammifères marins.
109. **Les États-Unis** ont réitéré qu'aucun nouveau mécanisme de conformité n'était nécessaire pour le moment. Ils ont souligné l'importance de veiller à ce que tout mécanisme soit adapté à son usage et efficace en ressources. Ils ont précisé qu'il était prématuré de créer un nouveau mécanisme de conformité ou d'étendre le mandat d'un groupe de travail existant, tel que le groupe de travail sur les dérogations, pour y inclure la conformité. Ils ont mis en garde contre la réutilisation de structures conçues à d'autres fins, soulignant que tout mécanisme futur pourrait nécessiter une composition et des fonctions différentes

110. **La France et les États-Unis** ont proposé de fournir des informations contextuelles sur les modifications proposées dans les documents concernant le changement climatique et la gestion des sites PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.12 Rev.4 et PNU(DEPI)/CAR WG.45/INF.13 Rev.2.
111. **France** a noté que certains termes faisant référence au changement climatique dans le projet de document pourraient nécessiter un affinement pour garantir la précision.
112. **Les États-Unis** ont suggéré de traiter ces points plus tard, une fois que les Parties auraient examiné les modifications proposées. .
113. **Le Secrétariat** a souligné l'importance de finaliser les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12 Rev.4 et UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13 Rev.2) avant de procéder à l'adoption définitive du plan de travail et du budget, afin d'en garantir la cohérence..
114. N'ayant pas d'autres demandes, le Président a invité les parties contractantes à approuver le projet de plan de travail et de budget du SPAW pour 2026-2027, en y intégrant la correction proposée par le Secrétariat concernant les références aux CDN.. Comme il n'y avait pas d'objections, le plan de travail a été adopté.
115. Le plan de travail et le budget seront présentés à la dix-huitième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région élargie des Caraïbes, dans le cadre du plan de travail et du budget du Programme environnemental des Caraïbes pour le biennium 2026-2027, pour son adoption finale.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 6 : TOUTE AUTRE AFFAIRE

116. Les participants de la réunion ont été invités à soulever toute autre question non couverte par les points à l'ordre du jour précédents, mais pertinente pour le champ d'action de la réunion.
117. Le Président invitait les gouvernements membres ou les organisations observatrices à faire de brèves présentations lors de la Réunion. Les présentations comprenaient des recommandations pour examen et adoption. Les présentations étaient les suivantes :

Présentation du gouvernement du Panama – zones humides côtières du Panama et Note conceptuelle du NDC (PNUE(DEPI)/CAR IG.51/INF.5)

118. Panama a présenté sa note de concept sur les zones humides côtières, en soulignant leurs bénéfices écologiques, économiques et climatiques en tant que puits de carbone vitaux et solutions basées sur la nature. Les objectifs incluent l'intégration des zones humides dans les contributions déterminées au niveau national, la promotion de la conservation, de la

restauration et de la gestion durable dans le cadre de la Convention de Carthagène. Les engagements clés sont la cartographie des herbiers marins et des récifs coralliens, la restauration de 1 800 hectares de mangroves et la mise à jour des inventaires des zones humides. Les principales recommandations préconisent le renforcement des cadres nationaux de protection, l'amélioration des arrangements scientifiques et institutionnels pour combler les lacunes de connaissances, et l'élaboration d'une stratégie régionale pour la conservation des mangroves et des herbiers marins en collaboration avec le Secrétariat de la Convention et ses partenaires afin d'aligner les efforts et d'étendre les meilleures pratiques.

119. **Le Secrétariat** a exprimé sa reconnaissance au Panama pour cette initiative et a souligné sa pertinence pour les objectifs du protocole SPAW.
120. **Fondation pour la planification du développement S.A.** a suggéré d'aligner ces recommandations sur la Stratégie régionale et le Plan d'action existant pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des habitats marins clés dans les Caraïbes élargies 2021 – 2030 comme référence.
121. **Le Président** a salué ce lien et, ne voyant aucun autre commentaire, a confirmé l'adoption des recommandations.

Présentation - Document d'information du gouvernement des Bahamas - CAR-WEN pour la SPAW, incluant un protocole d'accord et une note technique au MOU (UNEP(DEPI)/CAR IG.51/INF.4)

122. **Le Caribbean Wildlife Enforcement Network (CAR-WEN)** visait à lutter contre l'escalade de la criminalité avec la faune (trafic, braconnage) qui menace la biodiversité et la sécurité de la région. Les objectifs particuliers incluent le renforcement de l'application des lois, du suivi et du partage de renseignements. Les recommandations exhortaient les gouvernements à approuver le projet de protocole d'entendement, à participer au Groupe de travail et à fournir un soutien financier/technique pour sa création et son fonctionnement.
123. **La République dominicaine** a informé que des consultations internes étaient en cours et qu'elle n'a pas pu confirmer le soutien national aux recommandations du CAR-WEN. Elle a suggéré d'utiliser un langage plus moins imperative .

124. **Les États-Unis** pouvaient soutenir certaines recommandations, mais ils ont recommandé de supprimer « financier et » dans la dernière manche.
125. **La France, la Grenade, la Colombie et la Barbade** ont toutes exprimé leur appréciation générale pour la présentation et ont salué l'initiative. Ils ont également conseillé que des examens internes étaient toujours en cours et ont exprimé qu'ils avaient besoin de plus de temps avant de formaliser leur position.
126. **Le Secrétariat** a proposé de réviser le texte pour encourager les Parties contractantes à explorer la participation plutôt que l'engagement. Ils ont suggéré de revoir la recommandation plus tard dans la semaine une fois que des commentaires supplémentaires auraient été reçus.
127. **Le Président** a accepté de consigner les positions des Parties contractantes et a appuyé l'approche consistant à utiliser un langage plus modéré. Elle a soumis aux Parties contractantes la proposition du Secrétariat visant à atténuer le ton des recommandations afin d'en réduire le caractère contraignant et d'utiliser un langage encourageant à l'égard des Parties. La Présidente a également proposé d'évaluer une recommandation rédigée dans un langage différent et de reporter son adoption à jeudi, dans le but de parvenir à un consensus grâce à un langage moins contraignant.

Présentation - Gouvernement du Guyana - Sauvegarde des oiseaux chanteurs néotropicaux : une approche collaborative Un document d'information (PNU(DEPI)/CAR IG.51/INF.3)

128. Cette présentation donnait un aperçu des oiseaux chanteurs néotropicaux et du Groupe collaboratif international (NSCG) qui œuvre à la protection et à la lutte contre la crise des espèces menacées. Il proposait également des recommandations pour le soutien du NSCG, une revue scientifique régionale coordonnée et une mobilisation des ressources pour traiter le problème dans les Caraïbes élargies. Ils ont soulevé une question sur la proposition d'inscription de nouvelles espèces dans les annexes du Protocole SPAW, notant que toute addition doit suivre le processus d'examen formel établi.
129. **Les États-Unis** a émis des objections concernant la formulation spécifique du projet de recommandation.
130. **La Colombie** a fait part des progrès réalisés dans le cadre de son plan en faveur de la biodiversité, mais a exprimé ses inquiétudes quant aux mécanismes de financement.

131. **La République dominicaine** a salué l'initiative mais a demandé plus de temps pour une évaluation interne, mettant en garde contre une adoption précipitée. Ils ont également noté que la proposition pourrait établir un précédent pour les inscriptions de groupes d'espèces sans évaluation suffisante. Ils ont souligné les efforts nationaux en cours pour élaborer une nouvelle stratégie de biodiversité et ont demandé plus de temps pour étudier la proposition.
132. **Le Secrétariat** a pris note des commentaires et a proposé de réviser la recommandation afin de refléter les discussions. Le Secrétariat s'est engagé à préparer une nouvelle formulation qui tiendrait compte des risques auxquels sont confrontées certaines espèces spécifiques, reconnaîtrait les travaux nationaux et régionaux en cours et fournirait une base pour la collaboration sans préjuger d'une proposition d'inscription officielle.
133. **Le Président** n'a relevé aucune autre objection et a confirmé que les discussions sur le document se poursuivraient, les délégations ayant jusqu'au lendemain pour l'examiner et prendre une décision définitive.
134. **Le Secrétariat** a proposé de réviser la formulation afin de le rendre moins contraignant et plus encourageant. Dans l'ensemble, les pays se sont déclarés favorables à la poursuite du dialogue avant de s'engager à prendre des mesures spécifiques.

Présentation sur le protocole SPAW–Corridor biologique des Caraïbes - Complémentarité dans le renforcement des AMP et des OECM (PNU(DEPI)/CAR IG.51/INF.6)

135. José Luis Gerhartz, représentant le Corridor biologique des Caraïbes (CBC), a réaffirmé l'engagement de la CBC à soutenir les objectifs de la Convention de Carthagène et du Protocole SPAW. Le plan stratégique 2030 de la CBC s'aligne sur les objectifs mondiaux « 30 par 30 », en mettant l'accent sur les priorités de conservation marine, les nouvelles aires protégées et les mesures efficaces basées sur les surfaces, notamment dans les habitats pélagiques et des grands fonds. La CBC propose une coordination technique, de la recherche, de la formation et du partage des connaissances pour renforcer la capacité régionale à la protection de la biodiversité. Elle favorise également la coopération entre les pays membres et les partenaires afin d'accélérer la conservation marine, d'atténuer les menaces et de mettre en œuvre les décisions adoptées par la Conférence des Parties.
136. **Le Secrétariat** a souligné l'importance de sa collaboration avec le Corridor biologique des Caraïbes, notant la participation mutuelle aux réunions techniques et aux réunions de la Conférence des Parties. Il a en outre noté que plusieurs pays étaient déjà des Parties contractante du Protocole SPAW et a exprimé sa satisfaction pour la présentation.
137. **Le Président** a exprimé sa reconnaissance pour cette présentation.

138. **La Colombie** a informé que des consultations internes sur l'adhésion au Corridor biologique des Caraïbes étaient en cours. Ils ont souligné les progrès réalisés avec la réserve Beata et les travaux en cours sur les mesures basées sur la superficie (EBSAs et OMEC), soulignant les difficultés à définir ces mécanismes au niveau national.
139. **La République dominicaine** a souligné son engagement de longue date dans le Corridor, l'inclusion récente de la Jamaïque et les efforts visant à élargir le concept au niveau régional, y compris la conservation marine. Ils ont également partagé les progrès vers la légalisation des OECM pour une protection au-delà des zones marines protégées.
140. **Le Président** a reconnu ces contributions et a suggéré de revoir les décisions proposées le dernier jour en raison de contraintes de temps.

Présentation sur les aires marines écologiquement ou biologiquement significatives (EBSA) et autres mesures efficaces de conservation basées sur la zone (OECM) (PNU(DEPI)/CAR IG.51/INF.7)

141. Le Président a invité le Secrétariat à présenter la présentation sur les aires marines écologiquement ou biologiquement significatives (EBSA) et sur d'autres mesures efficaces de conservation basées sur la zone (OECM) (PNU(DEPI)/CAR IG.51/INF.7).
142. Cette présentation a mis en lumière les aspects clés du guidel révisé **pour la description des zones marines écologiquement ou biologiquement significatives (EBSA)**. Il a exposé le processus scientifique et technique mis à jour pour identifier ces zones marines vitales conformément aux directives du CBD. Ce processus EBSA fournit une base scientifique cruciale et non légale pour que les gouvernements orientent les efforts de conservation marine, priorisent la création d'aires marines protégées et mettent en œuvre d'autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones (OECM).
143. **La Colombie** La Colombie a confirmé la poursuite des travaux nationaux liés aux zones marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB). Elle a déclaré que des travaux étaient également en cours pour identifier d'autres mesures de conservation efficaces basées sur les zones (OECM) et que celles-ci faisaient l'objet d'une analyse nationale.
144. **La République dominicaine** a ajouté que le concept de corridors écologiques pourrait être élargi afin de refléter une connectivité plus large dans l'ensemble des Caraïbes. Ils ont également expliqué que depuis 2012, ils utilisaient des définitions conformes à celles des OECM, mais qu'ils ne disposaient pas d'un cadre réglementaire complet. Des travaux étaient en cours pour renforcer la législation dans ce domaine.

Présentation sur le projet de restauration de la croissance bleue au vert

145. Le Président a invité le Comité mixte pour la conservation de la nature (JNCC) à présenter l'initiative **Blue Growth through Green Restoration** (Croissance bleue grâce à la restauration verte).
146. Le JNCC a présenté l'initiative « **Blue Growth through Green Restoration** » (Croissance bleue grâce à la restauration verte), qui vise à promouvoir des initiatives de restauration des herbiers marins en Jamaïque et en République dominicaine, en mettant l'accent sur des solutions fondées sur la nature pour soutenir des économies bleues durables. Les principales recommandations comprennent la restauration des habitats côtiers afin d'améliorer les services écosystémiques, la qualité de l'eau et le stockage du carbone bleu. Le projet encourage l'assistance technique dans le cadre de la Convention de Carthagène, soutient les petits États insulaires et encourage la participation des communautés. Il explore également les marchés volontaires du carbone et les stratégies fondées sur des données probantes afin de relier la restauration aux moyens de subsistance et à la résilience climatique.
147. **Le Secrétariat** a expliqué que le projet « **Blue Growth through Green Restoration** » est né de l'appel à un financement supplémentaire de la COP12 et a demandé son inclusion dans le plan de travail, invoquant l'alignement avec les objectifs du Protocole SPAW et de la Convention de Carthagène. Le Secrétariat a également confirmé que le projet avait récemment été approuvé pour le financement. La COP a approuvé l'inclusion du projet dans le plan de travail 2026–2027.
148. **Le Président** a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour cette clarification.
149. **La République dominicaine** n'a exprimé aucune objection et a soutenu l'approbation de la recommandation du Secrétariat.
150. **Le Président** a remercié les délégués et a noté les questions en attente pour la session de jeudi.
151. **Mise à jour sur la discussion bilatérale modérée par SPAW RAC**
152. **Le Secrétariat a ensuite invité le SPAW RAC, qui a facilité une discussion bilatérale sur l'une des questions en attente, pour le COP du protocole SPAW, à fournir une mise à jour.**
153. **Le SPAW RAC** a rapporté que, comme annoncé lors des COP, ils ont facilité une réunion entre les parties contractantes : les États-Unis, la France et Aruba. Ils ont discuté et trouvé

un accord sur les thèmes qui pourraient poser problème. Le **SPAW RAC** a exprimé une reconnaissance particulière aux Parties pour leur proposition, qui était très flexible, leur permettant de parvenir rapidement à un arrangement.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 7 : Adoption des décisions de la réunion

154. Le Rapporteur a présenté les projets de décisions de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.51/3). La réunion a été invitée à adopter les décisions, avec les modifications et corrections à apporter, le cas échéant.
155. Les décisions ont été présentées à la dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région élargie des Caraïbes (COP18) pour approbation finale.
156. Les décisions ont été examinées et adoptées avec des amendements et des corrections appropriés, et figurent à [l'annexe III](#) du présent rapport.

POINT À L'ORDRE DU JOUR 8 : Clôture de la réunion

157. La treizième réunion de la Conférence des Parties au Protocole de la SPAW a conclu ses délibérations à 17h54 le 16 octobre 2025.
158. Le Secrétariat et le Président de la Réunion ont remercié toutes les parties contractantes, observateurs et partenaires pour leur participation constructive et ont réitéré leur reconnaissance au gouvernement jamaïcain pour avoir accueilli la réunion.

ANNEXE I. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
 - 2.1. Règles de procédure
 - 2.2. Élection des dirigeants
 - 2.3. Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Projet de plan de travail et de budget du sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2026-2027
5. Examen des recommandations de la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC11) du Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (30 juin – 3 juillet 2025)
6. Autres affaires
7. Adoption des décisions de la réunion
8. Clôture de la réunion

ANNEXE II. LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
<u>Documents de travail</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.51/1	Ordre du jour provisoire	
UNEP(DEPI)/CAR IG.51/2 Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/3 Rev. 5	Plan de travail et budget du sous-programme des Aires et Faune Spécialement Protégées (SPAW) pour le biennium 2026-2027	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/4	Recommandations de la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes (à préparer lors de la réunion)	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/5 Rev.1	Rapport de la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes (à préparer après la réunion)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.51/3	<i>Décisions de la treizième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole concernant les aires et faune spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes, (à préparer lors de la réunion)</i>	
UNEP(DEPI)/CAR IG.51/4	<i>Compte rendu de la réunion</i>	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
<u>Documents d'information</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.51/INF.1 Rev.4	Liste des documents	
UNEP(DEPI)/CAR IG.51/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à finaliser lors de la réunion</i>)	
UNEP (DEPI)/CAR IG.51/INF.3	Protéger les oiseaux chanteurs néotropicaux : une approche collaborative .Un document d'information	
UNEP (DEPI)/ CAR IG.51/INF.4	Document d'information CAR-WEN pour SPAW, incluant un protocole d'accord et une note technique à ce protocole	
UNEP (DEPI)/ CAR IG.51/INF.5	Note conceptuelle sur les zones humides côtières du Panama et le NDC	
UNEP (DEPI)/CAR IG.51/INF.6	Plan stratégique du Corridor biologique des Caraïbes pour 2030 - Résumé exécutif	
UNEP (DEPI)/CAR IG.51/INF.7	Guide pour décrire les zones marines écologiquement ou biologiquement significatives (EBSA), ainsi que d'autres mesures efficaces de conservation basées sur la zone (OECM)	
UNEP (DEPI)/CAR IG.51/INF.8	Croissance bleue à la restauration verte : projet de renforcement des capacités des écosystèmes de pâtés marins de la Convention régionale des mers de Carthagène.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.3 Rev.1	Statut de la ratification du Protocole SPAW	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.4	Statut des activités du sous-programme SPAW pour 2023-2024(2025) (inclut l'état des recommandations STAC10 et des décisions de la COP12)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.5	Rapport du Centre Régional d'Activités de la SPAW (SPAW-RAC) en Guadeloupe : opérations et budget pour la période 2023-2024 (2025)	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.6	SPAW-RAC 2022 et 2023 Appel à propositions Petites subventions à court terme : Rapport final	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.6 Addendum 1	SPAW-RAC 2023 Appel à propositions Petites subventions à court terme : RAPPORT final ADDENDUM	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.7	Questions de mise en œuvre et de conformité dans le cadre du protocole SPAW : document	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
	d'information	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.8	Révision de la structure juridique et de gouvernance pour le nouveau RAN sur les mammifères marins	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.9	Analyse du fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Carthagène et recommandations d'amélioration	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.10	Rapport du groupe de travail sur les aires protégées STAC 2023-2024	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11 Rev.1	Rapport sur le réseau de gestionnaires de zones protégées SPAW 2023-2024	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12 Rev.1	Rapport sur l'élaboration d'un programme régional de soutien pour les gestionnaires de zones protégées dans la région élargie des Caraïbes	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.13	Rapport sur la procédure mise à jour par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles zones protégées à inscrire comme sites SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13 Rev.1	Rapport sur la procédure mise à jour par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles zones protégées à inscrire comme sites SPAW (avec modifications suivies)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14	Rapport du Groupe de travail STAC sur l'inscription des espèces dans le cadre des annexes du protocole SPAW	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.15	Rapport sur la conservation du mérrou de Nassau (<i>Epinephelus striatus</i>)	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.16	Recommandations pour la conservation des Pristidés (Pristidae) dans la région élargie des Caraïbes - rapport	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.17	Consortium SPAW : Élargir la participation de la société civile au Programme environnemental des Caraïbes. Document d'information	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.18	Recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine (inscrit en Annexe II), la Raie Manta géante (Inscrit en Annexe II) et le Requin-marteau (Annexe III)	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
	dans la région élargie des Caraïbes	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.19	Rapport du groupe de travail sur les exemptions STAC	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.20	Rapport des exemptions des États-Unis à la Aires et faune spécialement protégées Protocole de la Convention de Carthagène pour 2022-2024	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.21	Rapport d'exemption Bonaire (crocodile)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.22	Rapport d'exemption de Curaçao (hôtel) Re	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.23	Rapport semestriel du programme ACP MEAs III juillet 2024 à décembre 2024	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.24	Proposition de projet SARGCOOP II	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.25	Rapport du groupe de travail sur les Sargasses	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.26	Les besoins des Parties contractantes concernent la gestion de l'afflux de Sargasses et la manière dont cet afflux peut affecter leur mise en évidence des obligations en vertu du Protocole SPAW et de la Convention de Carthagène, ainsi que du Protocole LBS, selon le cas	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27/Rev.3	Plan d'action de Carthagène sur l'inondation des Sargasses (anciennement proposition de plan d'action mis à jour du groupe de travail sur les sargasses du STAC)	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.28	Rapport des activités du réseau GCRMN – Caraïbes pour la période 2023-2024, projet pour un nouveau rapport régional et mondial	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.29	Rapport des activités de WIDECAS	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.30	Camac phase 1 : rapport final	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.31	Rapport du Groupe de travail ouvert conjoint de suivi et d'évaluation et du Groupe de travail sur les Sargasses	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.32	Lettre d'intention – Convention interaméricaine sur les tortues marines	
UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.33	Lettre d'intention – Commission baleinière internationale	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.34	SPAW et la Commission baleinière internationale : un partenariat stratégique pour la conservation des mammifères marins	
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.35	Saltwatta Initiative	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
UNEP (DEPI)/CAR WG.45/INF.36	Document de projet : Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements régionaux pour un développement socio-économique bleu durable (PROCARIBE+)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.24/CRP.9 Rev.4	Dernières lignes directrices mises à jour pour la création et le fonctionnement des centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux pour la Convention de Carthagène.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.11	Proposition du « Parke Marino Aruba » pour l'inscription au sein du Protocole SPAW	
UNEP (DEPI)/CAR WG.43/INF.39	Document de projet : Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du grand écosystème marin du golfe du Mexique	
UNEP (DEPI)/CAR IG. WG.43/3 Rev .1	Plan de travail et budget du sous-programme des Aires et Faune Spécialement Protégées (SPAW) pour le biennium 2023-2024	
UNEP (DEPI)/CAR WG.43/4	Recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/5	Rapport de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées dans les Caraïbes élargies	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.32	Coûts potentiels, avantages et cadre opérationnel pour la création d'un Réseau régional d'activités des mammifères marins (RAN)	
PNUE (DEPI)/CAR IG.46/4	Rapport de la douzième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux aires et faunes spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes, 27 juillet 2021	
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/3	Décisions de la douzième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux aires et faunes spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.48/4	Décisions de la vingtième réunion	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
	intergouvernementale du Plan d'action pour le Programme environnemental des Caraïbes et de la dix-septième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région caraïbe élargie	
UNEP (DEPI)/CAR IG.48/5	Rapport de la vingtième réunion intergouvernementale sur le Plan d'action pour le Programme environnemental des Caraïbes et de la dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région élargie des Caraïbes (à préparer après la réunion)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF. 5	Proposition en vue d'un rapport intégré sur la zone d'état de convention sur la pollution marine et les habitats marins	
CAR UNEP (DEPI) IG.49/INF.6	Renforcement des capacités pour des mers durables : soutenir la mise en œuvre du Protocole de Londres par l'éducation et la recherche collaborative (SMART-C LC/LP)	
CAR UNEP(DEPI) IG.49/INF.14	Proposition d'une Convention de Carthagène Établi Groupe de travail sur le Sargasses	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
<u>Documents de référence</u>		
UNEP (DEPI)/CAR WG.43/INF.4	Aperçu des délais procéduraux selon le protocole SPAW	
UNEP (DEPI)/CAR WG.43/INF.7	Plan stratégique du Centre régional d'activités de la SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1	Termes de référence pour les groupes de travail ad hoc SPAW STAC	
CAR DU PNUPE (DEPI) WG.41/INF.22/Rev.2	Stratégie pour le Secrétariat de la Convention de Carthagène 2023-2030	
UNEP(DEPI)/CARWG.38/INF.6	Évaluation des activités de CaMPAM et des recommandations d'amélioration - Une analyse des 15 dernières années	
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Modification des règles financières pour la	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
	Convention de Carthagène Règlement de procédure pour la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région élargie des Caraïbes (Convention de Carthagène)	
UNEP(DEC)/CAR IG.20/4	Structure et portée du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du protocole SPAW	
CBD/COP/16/6 DÉC.	Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention relative à la diversité biologique le 30 octobre 2024	
CEP PNUE, 2025	Stratégie de mobilisation des ressources du Secrétariat de la Convention de Carthagène (CCS)	
CEP UNEP, 2022	Revue des opérations, du fonctionnement et du financement des centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux de la Convention de Carthagène	
CEP UNEP, 2020	Rapport technique CEP n° 1 du PNUE : L'état des habitats marins proches du littoral dans les Caraïbes élargies	
CEP UNEP, 2020	Rapport technique CEP n° 2 du PNUE : Plan d'action stratégique régional pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des habitats marins clés dans les Caraïbes élargies 2021–2030	
CEP UNEP, 2012	Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la région élargie des Caraïbes, Protocole relatif à la coopération dans la lutte contre les marées noires, Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées et le Protocole relatif à la pollution provenant de sources et d'activités terrestres	
CEP UNEP, 2010	Règlement intérieur de la Convention pour la protection et le développement de l'environnement marin de la Grande Région des Caraïbes (Convention de Carthagène)	
CEP UNEP, 2010	Règles financières pour la Convention de Carthagène, son Programme environnemental des Caraïbes et les termes de référence du Fonds fiduciaire caribéen	

Symbole	Titre	Point à l'ordre du jour
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Modification des règles financières pour la Convention de Carthagène	
CEP UNEP, 2010	Lignes directrices pour la création et le fonctionnement des centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux pour la Convention de Carthagène	
UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.25 Rev.1	Modèle révisé pour le rapport national sur la Convention de Carthagène et ses protocoles	
CEP PNUE, 2008	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la région élargie des Caraïbes. Programme des Nations Unies pour l'environnement – Programme environnemental des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 2008. (anglais et espagnol)	
PNUE, 1991	Acte final de la Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes au Protocole relatif aux aires et faunes spécialement protégées dans la région caraïbe élargie	
PNUE, 1990	Acte final de la Conférence des plénipotentiaires concernant les aires et la faune spécialement protégées dans la région des Caraïbes	

ANNEXE III. DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Les parties contractantes :

Ayant convoqué la Treizième Réunion de la Conférence des Parties (COP) au Protocole relatif aux Aires et à la Vie Spécialement Protégées (SPAW) à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région du Grand Caraïbe, tenue à Kingston, Jamaïque, les 14 et 16 octobre 2025,

Reconnaissant les précieuses contributions techniques et financières des Centres d'Activités Régionales (CAR), des Réseaux d'Activités Régionales (RAR), des Parties contractantes et des organisations partenaires dans la mise en œuvre du Protocole SPAW,

Prenant acte des résultats et recommandations de la Onzième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW (STAC11), de la Septième Réunion du STAC du Protocole relatif à la pollution provenant de sources et d'activités terrestres (LBS), ainsi que des consultations pré-COP y afférentes,

Soulignant l'importance de renforcer la coopération régionale, la gouvernance et la mobilisation des ressources afin d'assurer une mise en œuvre efficace du Protocole SPAW et de répondre aux défis environnementaux émergents et transversaux,

Ayant examiné le «Plan de travail et du Sous-programme sur les Aires et la Vie Spécialement Protégées (SPAW) pour le biennium 2026-2027 » (UNEP (DEPI)/CAR WG.45/3 Rev.5) ;

La Réunion décide ce qui suit :

DÉCISION I ÉTAT DES ACTIVITÉS

1. Lignes directrices pour les CAR/RAR

La Réunion décide de demander à la dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (COP18) de :

- a) **Demander** au Secrétariat de fournir une version mise à jour des Lignes directrices pour les CAR/RAR d'ici décembre 2025, en tenant compte des commentaires partagés lors de la pré-COP ainsi que des observations écrites soumises par les délégués après les discussions pré-COP ;
- b) **Demander** qu'un Groupe de travail intersession à composition ouverte soit établi d'ici décembre 2025 afin de finaliser la révision des Lignes directrices pour les Centre d'activités régional (CAR)/Réseau d'activités régional (RAR) d'ici mars 2026 ;
- c) **Demander** au Secrétariat de partager la version finale des Lignes directrices pour les CAR/RAR avec les Parties contractantes entre les sessions pour examen final et de convoquer une réunion extraordinaire au plus tard fin 2026 pour une éventuelle adoption, sous réserve de ressources disponibles ;

- d) **Demander** que toute nouvelle proposition de CAR ou de RAR à court terme soit évaluée au cas par cas par les Parties contractantes.

2. Réseau régional d'activités sur les mammifères marins (MMRAN)

La Réunion décide de :

- a) **Reconnaître** avec gratitude les manifestations d'intérêt reçues en faveur de la création du MMRAN dans le cadre du Protocole SPAW, et demander à ces entités, ainsi qu'à toute autre organisation intéressée, de soumettre des propositions officielles décrivant leurs contributions envisagées à la mise en œuvre du Protocole SPAW et du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31), ainsi que leur rôle au sein du Réseau ;
- b) **Demander** au Secrétariat, en coordination avec le CAR-SPAW, d'examiner et de consolider toutes les propositions une fois le processus de soumission achevé ;
- c) **Demander** au Secrétariat de soumettre des recommandations aux Parties contractantes pendant la période intersession en vue d'une approbation provisoire des propositions consolidées avant les prochaines réunions intergouvernementales, dans l'attente de leur examen formel par les organes compétents de la Convention.

3. Groupes de travail

La Réunion décide de :

- a) **Prendre note** des conclusions analytiques contenues dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9 ;
- b) **Demander** au Secrétariat, en consultation avec les CAR et les points focaux, de préparer un plan de mise en œuvre concernant les supports d'intégration, le registre des compétences d'experts, les délais de convocation des réunions et l'accès linguistique (EN/ES/FR), sous réserve de ressources ;
- c) **Demander** au Secrétariat et aux CAR de soutenir la tenue périodique de sessions en présentiel des groupes de travail lorsque cela est possible et que les fonds le permettent.

4. Consortium SPAW

- a) **Demander** au Secrétariat et au CAR-SPAW de poursuivre leur engagement auprès des Organisations de la société civile, notamment à travers le Consortium SPAW.

DÉCISION II AIRES PROTÉGÉES

La Réunion décide de :

1. **Établir** le Réseau des gestionnaires de aires protégées SPAW, tel que proposé dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.12 Rev.4, afin de renforcer la collaboration, l'échange de connaissances et la coopération technique entre les sites inscrits SPAW et d'autres aires protégées de la Grande Région Caraïbe ;
2. **Approuver** la proposition du Royaume des Pays-Bas d'inclure le Parke Marino Aruba dans la Liste SPAW des aires protégées ;
3. **Endosser** la « Procédure mise à jour par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire en tant que sites SPAW » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.13 Rev.2) comme cadre pour guider les futures propositions et assurer la transparence et la cohérence du processus d'inscription SPAW.

DÉCISION III ESPÈCES

La Réunion décide de :

1. **Demander** au Groupe de travail sur les espèces d'élaborer des recommandations de conservation et de gestion pour le requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*) et le requin longimane (*Carcharhinus longimanus*), à présenter à la 12e Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC12),
2. **Demander** au Secrétariat de promouvoir les synergies avec d'autres plateformes et accords régionaux et mondiaux pertinents soutenant la conservation des espèces liées à la mise en œuvre du Protocole SPAW et de son plan de travail, notamment la Convention sur les espèces migratrices (CMS), lorsque cela est approprié.

DÉCISION IV SARGASSES

La Réunion décide de :

1. **Demander** à la COP18 d'endosser le Plan d'actions de la Convention de Carthage sur les échouements massifs de sargasses (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev.3);
2. **Demander** à la COP18 de charger le Secrétariat de superviser la préparation d'un Rapport sur l'état de la zone de la Convention, intégrant les considérations sur l'état de la pollution marine et des écosystèmes marins et côtiers dans la zone de la Convention, et comprenant un chapitre consacré aux sargasses ;
3. **Demander** à la COP18 d'établir un Groupe de travail sur les sargasses au niveau de la Convention de Carthage afin de faciliter la participation des Parties contractantes aux Conventions de Carthage et aux Protocoles SPAW et LBS ;

4. **Demander** au Groupe de travail sur les sargasses de soutenir la mise en œuvre du Plan d'actions, en assurant la cohérence avec les activités des Protocoles SPAW et LBS ;
5. **Demander en outre** au Groupe de travail sur les sargasses de mettre à jour le Livre blanc sur les sargasses, en y intégrant de nouvelles données, bonnes pratiques et recommandations politiques à soumettre aux STAC et COP concernés.

DÉCISION V PLAN DE TRAVAIL SPAW 2026–2027

La Réunion décide de :

1. Approuver le *Plan de travail du Sous-programme SPAW pour le biennium 2026–2027* (UNEP(DEPI)/CAR IG. WG.45/3 Rev.5), comme cadre directeur de mise en œuvre du Protocole SPAW et de ses activités prioritaires dans la Grande Région Caraïbe ;
2. Reconnaître le soutien apporté par le projet « Croissance bleue par la restauration verte : renforcement des capacités du Secrétariat de la Convention de Carthage sur les écosystèmes d'herbiers marins » à la mise en œuvre du Protocole SPAW et de son plan de travail 2026–2027.
3. **Demander** au Secrétariat d'initier le processus d'examen en vue du développement d'un Mécanisme de mise en œuvre et de conformité SPAW, sous forme d'une note conceptuelle axée sur des dispositions facilitatrices, non punitives et coopératives, visant à promouvoir la mise en œuvre et la conformité, à soumettre à l'examen de la prochaine réunion des Parties contractantes ;
4. **Recommander** que le Secrétariat, avec le soutien du CAR-SPAW le cas échéant, propose des activités favorisant la mise en œuvre et la conformité au Protocole SPAW dans un esprit de coopération, de facilitation et de non-punition afin d'éclairer ce processus.
5. **Approuver** le projet de plan de travail conjoint entre le Secrétariat relevant du sous-programme SPAW et la Commission baleinière internationale (CBI), tel qu'il figure à l'annexe 1 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34.

DÉCISIONS VI ZONES HUMIDES CÔTIÈRES

La Réunion décide de :

1. **Encourager** les Parties contractantes à envisager de renforcer les cadres nationaux pour la protection, la restauration et la gestion durable des zones humides côtières, conformément aux travaux en cours dans le cadre du Protocole SPAW et aux engagements mondiaux pertinents, le cas échéant ;
2. **Encourager** les Parties contractantes à envisager de renforcer les dispositifs institutionnels et les capacités scientifiques afin de combler les lacunes existantes en matière de connaissances et d'améliorer la collecte, l'évaluation et le suivi des données relatives à ces écosystèmes ;
3. **Demander** au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et partenaires concernés, d'examiner la Stratégie et le Plan d'action régionaux pour la valorisation, la protection et/ou

la restauration des habitats marins clés dans la Grande Caraïbe (2021–2030) et de les actualiser si nécessaire pour refléter les nouvelles priorités, les progrès scientifiques et les synergies avec les initiatives nationales et régionales, avant de les présenter au STAC12 pour examen et décision éventuelle.

DÉCISIONS VII PARTENARIATS STRATÉGIQUES

La Réunion décide de :

1. **Inviter** les Parties contractantes à envisager de :
 - a) **Participer** aux cadres régionaux de collaboration, notamment le Groupe de collaboration sur les oiseaux chanteurs néotropicaux (NSCG) et le Réseau caribéen pour l'application des lois sur la faune (CAR-WEN), en désignant des points focaux nationaux, le cas échéant ;
 - b) **Participer** à l'examen gouvernemental du Projet de mémorandum d'accord visant à établir et à faire fonctionner le CAR-WEN, le cas échéant,
 - c) **Renforcer** la collaboration avec les organisations pertinentes, notamment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres, afin de faire progresser l'identification, la description et la gestion des aires marines d'importance écologique ou biologique (ZIEB) et des autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) dans la Grande Caraïbe, à l'appui des objectifs communs du Protocole SPAW, le cas échéant ;
 - d) **Mobiliser** l'assistance technique et soutenir la planification et la recherche de financements pour les actions nationales prioritaires, le cas échéant.
2. **Demander** au Secrétariat, en collaboration avec les partenaires concernés, de :
 - a) **Faciliter** la coordination entre les initiatives susmentionnées afin de maximiser les synergies, éviter les duplications et de fournir et promouvoir des efforts conjoints de financement et de mise en œuvre ;
 - b) **Faciliter** une communication et une coordination régulières avec le Corridor biologique caribéen (CBC) afin de faciliter les progrès vers des objectifs communs et de traiter conjointement les problématiques environnementales émergentes dans le cadre du CBC et du Protocole SPAW.

RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION

Après avoir convoqué la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole concernant les aires et la faune spécialement protégées (SPAW) dans la région élargie des Caraïbes, Panama City, Panama, du 30 juin 2025 au 3 juillet 2025,

La réunion recommande,

RECOMMANDATION I STATUT DES ACTIVITÉS

Après avoir examiné les documents sur les lignes directrices RAC/RAN, le Réseau régional d'activités des mammifères marins, le fonctionnement des groupes de travail et recommandations de la Convention de Carthage ainsi que le Consortium SPAW

Directives RAC/RAN

1. Le Secrétariat **accueille une session avec** les Parties contractantes après SPAW STAC11 et LBS STAC7 et avant la COP13 du Protocole SPAW, la COP7 du Protocole LBS, la COP18 de la Convention de Carthage/IGM21, par l'intermédiaire d'un groupe de rédaction dédié à la révision des Lignes directrices mises à jour pour la création et le fonctionnement des Centres d'Activité Régionaux (RAC) et des Réseaux Régionaux d'Activités (RAN) pour la Convention de Carthage (PNUE(DEPI)CAR IG.24_CRP.9 Rév.4), dans le but d'avoir un document finalisé et adoptable prêt pour ces réunions. Le Secrétariat fournira des interprétations sous réserve de la disponibilité des fonds.

Mammifères marins RAN (MMRAN)

1. Demander au Secrétariat d'initier un appel à candidatures pour les institutions intéressées à accueillir et/ou diriger un (MMRAN) et de travailler avec les parties contractantes après l'IGM21/COP18 afin d'élaborer les prochaines étapes visant à élaborer un processus visant à examiner et potentiellement approuver une proposition pendant une période intersessionnelle.
2. Le Secrétariat ou SPAW-RAC **organise** une série de webinaires sur le plan d'action révisé pour les mammifères marins adopté lors de la SPAW COP12, et **invite les** parties contractantes, observateurs et autres personnes à présenter les actions pertinentes entreprises pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action et **identifier** les besoins et responsabilités pour une future mise en œuvre du plan d'action.

Groupe de travail

Après avoir examiné « L'analyse du fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Carthage et les recommandations d'amélioration » (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.9),

1. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **développent** des supports de formation pour les nouveaux membres du groupe de travail.

2. Les présidents du groupe de travail annoncent les réunions et les échéances bien à l'avance et distribuent rapidement les rapports de réunion.
3. Le Secrétariat et/ou le SPAW-RAC **continuent** d'assurer l'interprétation des groupes de travail, dans la mesure du financement qui le permet. La demande d'interprétation doit être faite 15 jours à l'avance.
4. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **organisent** une session d'écoute avec les Parties contractantes et des experts pour discuter des obstacles à la participation aux groupes de travail.
5. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **créent** une base de données d'experts prêts à répondre à des questions spécifiques ou à contribuer autrement à des tâches spécifiques du groupe de travail.
6. Le Secrétariat **encourage** les Parties contractantes et **invite** les observateurs à désigner des experts compétents scientifiquement et/ou techniques dans les groupes de travail, conformément aux Termes de Référence des Groupes de Travail Ad Hoc SPAW STAC.

SPAW Consortium

1. Le Secrétariat, dans son engagement dans le Mécanisme de coordination océanique (MCO), **note** que le Consortium SPAW a démontré comment l'effort de la société civile peut renforcer la collaboration régionale, le partage d'informations et l'alignement des initiatives de biodiversité marine et côtière.
2. S'appuyant sur le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.17 du Consortium SPAW « Élargir la participation de la société civile dans l'environnement caribéen », le Secrétariat **élabore** une stratégie d'engagement de la société civile.

RECOMMANDATION II ZONES PROTÉGÉES

Après avoir examiné le « Rapport du Groupe de travail sur la zone protégée STAC » (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.10),

Après avoir examiné la « procédure mise à jour par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles zones protégées à inscrire comme sites SPAW » (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.13),

Après avoir examiné le « Rapport sur l'élaboration d'un programme régional de soutien pour les gestionnaires de zones protégées dans la région élargie des Caraïbes » (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.12),

Après avoir examiné le Réseau des gestionnaires de zones protégées de la SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11),

Prenant note de la demande des parties contractantes de fournir des commentaires et des contributions techniques sur certains documents avant leur présentation à la treizième COP SPAW (COP13) et à la vingt-et-unième réunion intergouvernementale (IGM21) pour examen, si approprié,

1. Les Parties contractantes **proposent** que de nouvelles zones protégées soient inscrites au Protocole SPAW dans la première année suivant chaque Conférence SPAW des Parties.
2. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **élaborent** une liste de contrôle concise couvrant les critères obligatoires pour qu'une zone protégée soit ajoutée à la Liste des zones protégées de la SPAW, sous réserve de l'examen par la SPAW COP13 de la « Procédure mise à jour par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire comme sites SPAW » (PNU(DEPI)/CAR WG.45/INF.13), et le groupe de travail sur les zones protégées **fournit** des retours avant que le projet de liste de contrôle ne soit présenté au SPAW STAC12.
3. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, si nécessaire, **invitent** les Parties contractantes à fournir leurs commentaires avant le 21 juillet 2025, veillant à ce que tous les retours soient examinés de manière transparente et efficacement intégrés, et que le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **prennent en compte** les commentaires des Parties contractantes avant de soumettre les documents à SPAW COP13 :
 - la « Procédure mise à jour par laquelle les parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire comme sites SPAW » (PNU(DEPI)/CAR WG.45/INF.13), et le « Rapport sur l'élaboration d'un programme régional de soutien pour les gestionnaires de zones protégées dans la région élargie des Caraïbes » (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.12)
 - le Réseau des gestionnaires de zones protégées de la SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.11)
4. Le Groupe de travail sur les aires **protégées élabore** une proposition pour un mécanisme permettant aux parties contractantes de communiquer des informations sur les zones protégées relevant de leur juridiction figurant sur la liste SPAW des zones protégées pour examen au SPAW STAC12, et éventuelles à la SPAW COP14. La proposition devrait tenir compte des dispositions pertinentes du Protocole SPAW, y compris les articles 15(2), 19 et 22(2)(e).
5. SPAW COP13 **salue la proposition du Royaume des Pays-Bas d'inclure Parke Marino Aruba dans la liste des zones protégées de la SPAW.**

RECOMMANDATION III ESPÈCES

Après avoir examiné le « Rapport du groupe de travail sur les espèces SPAW STAC » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.14)

Après avoir examiné le « Rapport sur la conservation du mérrou de Nassau (*Epinephelus striatus*) » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15),

Après avoir examiné la « Recommandation pour la conservation du Poisson-Scie » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.16)

Après avoir examiné le « Rapport de recommandations de conservation et de gestion pour le requin-baleine (inscrit en annexe II), la raie Manta géante (inscrit en annexe II) et les requins-marteaux (annexe III) dans la région élargie des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18))

1. La SPAW COP13 **encourage** les Parties contractantes à examiner les recommandations de l'UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.15 dans le cadre d'actions nationales visant à promouvoir la conservation du mérrou de Nassau et du Secrétariat et du SPAW-RAC, si approprié et, sur demande, à soutenir les Parties contractantes dans leur mise en œuvre.
2. Suite à la présentation d'un expert en poisson-scie sur la biologie, l'écologie et les besoins de conservation de l'espèce (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.16), les parties contractantes souhaitent souligner l'importance cruciale de poursuivre les efforts pour prévenir l'extinction du poisson-scie dans la région.
3. Le Groupe de travail sur les espèces **continue** d'assister le Secrétariat et le SPAW RAC pour soutenir les parties contractantes concernées dans la mise en œuvre des recommandations pour la conservation du poisson-scie dans le cadre de l'UNEP (DEPI) CAR WG. 43/INF.25.
4. La SPAW COP13 **encourage** les Parties contractantes à examiner les recommandations de l'UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.18 dans le cadre d'actions nationales visant à promouvoir la conservation et la gestion du requin-baleine, de la raie Manta géante et du requin-marteau, telles que définies dans le Secrétariat et la SPAW-RAC, si approprié et, sur demande, soutenir les Parties contractantes dans leur mise en œuvre.

RECOMMANDATION IV EXEMPTIONS

Après avoir examiné le « Rapport du groupe de travail sur les exemptions SPAW STAC » (UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.19),

1. Le Groupe de travail sur les exemptions **élabore** une liste prioritaire de recommandations pour encourager les parties contractantes à présenter les exemptions de manière facilitatrice et non conflictuelle. De telles recommandations devraient se concentrer sur l'identification des activités qui soutiendraient les Parties contractantes en simplifiant ou en rationalisant les processus de déclaration et en sensibilisant aux obligations de déclaration prévues par l'article 11(2) du Protocole SPAW.
2. La SPAW COP13 **examine** si Curaçao peut fournir des informations supplémentaires pour justifier son activité proposée dans les trois catégories de pertinence. Si de telles

informations sont soumises, le Groupe de travail sur les exemptions et STAC12 pourraient réévaluer la proposition. Dans ce cas, le STAC pourrait mener un examen intersessionnel avec le soutien du Groupe de travail sur les exemptions.

3. La COP13 de la SPAW **demande** à Curaçao de soumettre un rapport post-évaluation expliquant comment la décision de non-pertinence sera intégrée dans la planification et la mise en œuvre du projet d'amélioration des plages proposé.
4. Les parties contractantes sont encouragées à **utiliser** le format de déclaration adopté pour l'article 11(2), selon le cas, afin d'assurer la cohérence et la complétude des soumissions d'exemption.
5. Les parties sont encouragées à envisager des exemptions de déclaration avant le début de l'activité proposée, lorsque cela est approprié et lorsque cela est possible.

RECOMMANDATION V SARGASSES

Notant l'impact des inondations de Sargasses sur les communautés, l'économie, la biodiversité et les espèces,

Après avoir examiné la « proposition de plan d'action mise à jour du groupe de travail sur les sargasses STAC et les ressources de financement durable » (PNE(DEPI)/CAR WG.45/INF.27),

Après avoir examiné les « besoins des parties contractantes concernant la gestion de l'afflux de Sargasses et la manière dont cet afflux peut affecter leur mise en œuvre des obligations en vertu du Protocole SPAW et de la Convention de Carthagène, ainsi que l'analyse du protocole-enquête LBS » (PNU(DEPI)/CAR WG.45/INF.26),

Après avoir examiné le « Rapport du groupe de travail sur les sargasses STAC » UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.25),

Prenant note du « Rapport du Groupe de travail ouvert à durée déterminée conjointe de suivi et d'évaluation et de l'atelier du Groupe de travail sur les Sargasses » (PNUE(DEPI)/CAR WG.45/INF.31), incluant la description de « inondation des Sargasses » qui s'y contient,

1. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **invitent** les Parties contractantes à soumettre leurs commentaires sur la « Proposition de Plan d'action mise à jour du Groupe de travail sur les Sargasses STAC et les ressources de financement durable » (PNU(DEPI)/CAR WG.45/INF.27) d'ici le 21 juillet 2025, en veillant à ce que tous les retours soient examinés de manière transparente et efficacement intégrés, et à convoquer une réunion intersessionnelle, si nécessaire, et le Secrétariat à fournir des interprétations selon la disponibilité des fonds.

2. Le Groupe de travail sur les Sargasses doit être au niveau des Parties à la Convention afin de faciliter la participation des Parties contractantes des protocoles SPAW et LBS.
3. Le Secrétariat **fournit** des informations supplémentaires à la SPAW COP13, LBS COP7 et IGM21/COP18 concernant la manière dont un rapport intégré sur l'état de la zone de la Convention pourrait être élaboré, en commençant par un chapitre dédié à Sargasses. Le mandat de ce rapport doit inclure :
 - Les mécanismes institutionnels proposés et les processus de coordination nécessaires à son développement ;
 - Les rôles et responsabilités des parties prenantes concernées ;
 - Un calendrier et une méthodologie suggérés pour la compilation et la validation du rapport ; et
 - Le processus de présentation du rapport final aux parties contractantes pour examen et approbation.
4. Le Secrétariat **fournit** des informations supplémentaires sur la manière dont un groupe de travail au niveau de la Convention sur les Sargasses pourrait fonctionner, y compris la manière dont il pourrait être chargé et comment les produits qu'il pourrait développer pourraient être examinés par les organes directeurs de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles.

RECOMMANDATIONS VI PLAN DE TRAVAIL SPAW 2026-2027

Après avoir examiné le projet de plan de travail tel que contenu dans UNEP(DEPI)/CAR WG.45/3,

Plan de travail provisoire pour le biennium 2026-2027

1. Le Secrétariat **priorise** les activités soutenant la mise en œuvre du Protocole SPAW et identifie les ressources à cet effet.
2. Le Secrétariat et/ou SPAW-RAC, selon le cas, **invite** les Parties contractantes à formuler des commentaires sur le « Plan de travail provisoire pour les Aires et Faune Spécialement Protégées (SPAW) Sous-Programme pour le biennium 2026-2027 » (PNU(DEPI)/CAR WG.45/3) d'ici le 21 juillet 2025, veillant à ce que tous les retours soient examinés de manière transparente et efficacement intégrés.
3. Le Programme de Petites Subventions (SGP) doit être maintenu et renforcé afin d'étendre sa portée et son impact, reconnaissant sa valeur dans le soutien à la mise en œuvre des objectifs de la PAW.

Conformité

1. Le Secrétariat **réalise** une évaluation systématique des besoins et défis des parties contractantes liés au respect du protocole SPAW, afin d'éclairer le soutien ciblé et l'allocation des ressources.
2. Le Secrétariat **développe** et **met en œuvre** des activités de renforcement des capacités adaptées afin de renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre et à rendre compte efficacement des obligations du Protocole SPAW.
3. Le Secrétariat **prépare** et **distribue** une liste de contrôle claire et pratique détaillant les obligations du Protocole SPAW afin de guider les Parties dans les processus d'auto-évaluation, de planification et de rapport.

Commission Baleinière Internationale (CBI)

1. SPAW COP13 **examine** le projet de plan de travail entre SPAW et IWC tel qu'énoncé dans UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.34.

ANNEXE IV. LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES				
Pays	Prénom	Nom	Organisation	Adresse e-mail
Aruba (Royaume des Pays-Bas)	Gisbert	Boekhoudt	Direction de la Nature et de l'Environnement	gisbert.boekhoudt@dnm-aruba.org
Barbade	Anthony	Headley	Département de la protection de l'environnement	anthony.headley@epd.gov.bb
Barbade	Jamilla	Sealy	Ministère de l'Environnement	jamilla.sealy@barbados.gov.bb
Belize	Celi	Cho	Département de l'Environnement	chocc@gobmail.gov.bz
Belize	Kenrick	Gordon	Département de l'Environnement	Girdonkd@gobmail.gov.bz
Colombie	Ana María	Gonzalez	Minambiente Colombia	amgonzalez@minambiente.gov.co
Curaçao (Royaume des Pays-Bas)	Javier	Diaz	Ministère de la Santé, de l'Environnement et de la Nature - Curaçao	javier.diaz@gobiernu.cw
République dominicaine	Nina	Lysenko	Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	nina.lysenko@ambiente.gob.do
République dominicaine	Ramón Joel	Espinal Acevedo	Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	respinal@ambiente.gob.do
France	Gabrielle	Larricq	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	gabrielle.larricq@diplomatie.gouv.fr
France	David	Elkaim	Ministère de l'écologie	david.elkaim@developpement-durable.gouv.fr
Grenade	Nigel	Gibbs	Ministère de l'Économie bleue et des Affaires maritimes	fisheries.officer1@fisheries.gov.gd
Guyana	Alona	Sankar	Commission de conservation et de gestion de la faune de la Guyane	alona.sankar@wildlife.gov.gy
Honduras	Joel	McLaughlin	Dirección General Marina Mercante	Dolandmc@gmail.com
Le Royaume des Pays-Bas	Melissa	Van Hoorn	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de la Sécurité alimentaire et de la Nature	m.k.vanhoorn@minlnv.nl

Le Royaume des Pays-Bas	Thyra	Balborda	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de la Sécurité alimentaire et de la Nature	t.m.balborda1@minInv.nl
Panama	Digna	Barsallo	Ministerio de Ambiente	dbarsallo@miambiente.gob.pa
Panama	Melvys Jacqueline	Vega Quintero	Ministerio de Ambiente	mvega@miambiente.gob.pa
Sint Maarten (Royaume des Pays-Bas)	Ildiko	Dorures	Gouvernement de Saint-Martin	Ildiko.Gilders@sintmaartengov.org
Saint-Kitts-et-Nevis	Randel	Thompson	Gouvernement de Saint-Clés-et-Nevis	randel.thompson@gov.kn
Sainte-Lucie	Thomas	Nelson	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	thomas.nelson@govt.lc
Sainte-Lucie	Néreus	Mitchel		nerusmitchel@gmail.com
Saint-Vincent-et-les-Grenadines-là	Tyshana	Thomas	Unité de développement durable	tyshtomas@gmail.com
Les Bahamas	Ebone	Blyden	Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles	eblyden@depp.gov.bs
États-Unis	Taryn	Laubenstein	Département d'État des États-Unis	laubensteintd@state.gov
États-Unis	Stephanie	Murphy	Département d'État des États-Unis	murphysa@state.gov
États-Unis	Daniela	Wojtalewicz	Agence américaine de protection de l'environnement	Wojtalewicz.Daniela@epa.gov
États-Unis	Karin	Kizer	Département d'État des États-Unis	KizerKL@state.gov
Venezuela	Luz	Tirado	Ministerio del Poder Popular para el Ecosocialismo (MINEC)	gardesanchez24@gmail.com

PARTIES NON CONTRACTANTES				
Pays	Prénom	Nom	Organisation	Adresse e-mail
Antigua-et-Barbuda	Linroy	Christian	Département des services analytiques	linroy.christian@ab.gov.ag
Dominique	Nawana	Shillingford	Gouvernement de la Dominique	maritimeadmin@dominica.gov.dm
Grande-Bretagne	Alison	Leighton	Agence maritime et de garde-côtes	aison.leighton@mcga.gov.uk
Guatemala	José Juan	Ochoa Quezada	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	jjochoa@marn.gob.gt
Guatemala	Jose	Vasquez	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales	jgvasquez@marn.gob.gt
Guatemala	María Fernanda	Ramírez Posadas	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales de Guatemala	mframirez.marn@gmail.com
Jamaïque	Carla	Gordon	Agence nationale de l'environnement et de la planification	cgordon@nepa.gov.jm
Jamaïque	Lisa	Kirkland	Agence nationale de l'environnement et de la planification	lkirkland@nepa.gov.jm
Jamaïque	Richard	Nelson	Agence nationale de l'environnement et de la planification	rnelson@nepa.gov.jm
Jamaïque	Dayton	Thomas	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur	dayton.thomas@mfaft.gov.jm
Jamaïque	Toni-Ann	Miller	Ministère de l'Eau, de l'Environnement et du Changement climatique	toni-ann.miller@megjc.gov.jm
Jamaïque	Monique	Curtis	Agence nationale de l'environnement et de la planification	monique.curtis@nepa.gov.jm
Mexique	Topiltzin Tlacaetl	Flores Jaramillo	SECRETARIAT DE MARINA ARMADA DE MEXICO	toptlac07@hotmail.com
Suriname	Iemdaad	Rodjan	Ministère du Pétrole, du Gaz et de l'Environnement	nasserrodjan@gmail.com
Turks-et-Caïques	Arthur	Been	Gouvernement des îles Turks-et-Caïques	abeen@gov.tc
Turks-et-Caïques	Carey	Sautages	Département maritime	Cskippings@gov.tc
Turks-et-Caïques	Samantha	Charles	Département de la Marine et de la Navigation	scharles@gov.tc

Turks-et-Caïques	Deja	Charles	Département de l'Environnement et des Ressources Côtières	dcharles@gov.tc
------------------	------	---------	---	-----------------

OBSERVATEURS				
Organisation	Prénom	Nom	Pays	Adresse e-mail
Institut de Bien-Être Animal	Susan	Millward	États-Unis	susan@awionline.org
Institut de Bien-Être Animal	Géorgie	Hancock	États-Unis	georgia@awionline.org
Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA)	Sara	Zelaya	Honduras	szelaya@aida-americas.org
Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente (AIDA)	María Paula	Conrado	Colombie	mpconrado@aida-americas.org
BahWen	Stanley	Pitt	Les Bahamas	sirsbpitt67@gmail.com
Société des cétacés des Caraïbes	Stacey	Mac Donald	Martinique	stacey.macdonald@ccs-ngo.com
Institut des ressources naturelles des Caraïbes	Nicole	Brown	Jamaïque	nicolebrown@canari.org
Projet Orque à l'échelle des Caraïbes (CWOP)	Jaime	Bolanos	Colombie	bolanos.jimenez@gmail.com
Secrétariat de la CARICOM	Kareem	Sabir	Guyana	kareem.sabir@caricom.org
Centre pour la Diversité Biologique	Dianne	DuBois	États-Unis	ddubois@biologicaldiversity.org
CYEN Jamaïque	Sheri-Lee	Chen	Jamaïque	Chensherilee17@gmail.com
CYEN Jamaïque	Romario	Simpson	Jamaïque	rrsimpson@live.com
CYEN Jamaïque	Sasha-Gay	Luke	Jamaïque	sashagayluke@yahoo.com
Fondation pour la planification du développement, Inc.	Lloyd	Gardner	Îles Vierges américaines	Lloyd.Gardner@fdpi.org
Partenariat mondial de l'eau-Caraïbes (GWPC)	Kerron	Martinez	Grenade	kerron.martinez@gwp-caribbean.org
Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes	Fadilah	Ali	États-Unis	fadilah.ali@gcfc.org
HD Caribbean	Ricardo	James	Sainte-Lucie	Ricjames94@gmail.com
Alliance des Hautes Mers	Leneka	Scott	Jamaïque	leneka@highseasalliance.org

Commission baleinière internationale	Imogen	Webster	Grande-Bretagne	imogen.webster@iwc.int
Commission baleinière internationale	Rebecca	Austin	Grande-Bretagne	rebecca.austin@iwc.int
INVEMAR	Paola	Obando	Colombie	paola.obando@invemar.org.co
Association internationale de conservation de l'environnement de l'industrie pétrolière (IPIECA)	Polly	Hill	Grande-Bretagne	polly.hill@ipieca.org
Comité mixte de conservation de la nature (JNCC)	Joe	Kenworthy	Grande-Bretagne	joe.kenworthy@jncc.gov.uk
Comité mixte de conservation de la nature (JNCC)	Cristina	Vina-Herbon	Grande-Bretagne	cristina.herbon@jncc.gov.uk
Fondation des Gardiens du Phare	Courtney	Vail	États-Unis	courtney@lightkeepersfoundation.com
Monitor Caribbean	Monica	Borobie	Brésil	m_borobia@yahoo.com
Réseau de la jeunesse en sciences et gouvernance océaniques	Mario	Galbert	Jamaïque	mario.galbert15@gmail.com
Operadora Ambiental México	Oam	OAM	Mexique	mexico.oam@gmail.com
Fiducies caritatives Pew	Kate	Meyer	États-Unis	Kmeyer@pewtrusts.org
Fiducies caritatives Pew	Peter	Edwards	États-Unis	pedwards@pewtrusts.org
Droit de la vie maritime	Olga	Koubrak	Canada	okoubrak@sealifelaw.org
Initiatives d'innovation durable	Mark	Gibson	États-Unis	mgibson@sii-inc.org

ORGANISATIONS/OBSERVATEURS DE L'ONU				
Organisation	Prénom	Nom	Pays	Adresse e-mail
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)	Joseph	Appiott	Canada	joseph.appiott@un.org
COI-UNESCO (IOCARIBE)	Lorna	Inniss	Colombie	l.inniss@unesco.org
PNUE-CBC	Andrea	Camacho	Colombie	andrea.camacho@un.org
PNUE-CSRO	Deirdre	Shurland	Jamaïque	deirdre.shurland@un.org

PNUE	Christopher	Cox	Panama	christopher.cox@un.org
PNUE	Juan	Duque	Panama	juan.duque@un.org
UNOPS	Margarita	Garcia	Mexique	margaritag@unops.org

CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONAUX

Organisation	Prénom	Nom	Pays	Adresse e-mail
Institut des affaires maritimes	Maurice	Narcis	Trinité-et-Tobago	maurice.narcis@ima.gov.tt
Institut des affaires maritimes	Darryl	Banjoo	Trinité-et-Tobago	darryl.banjoo@ima.gov.tt
RAC CIMAB	Marlen	Perez Hernandez	Cuba	mp420ale@gmail.com
SPAW RAC	Lucie	LABBOUZ	Guadeloupe (France)	lucie.labbouz@developpement-durable.gouv.fr
SPAW RAC	Géraldine	Conruyt	Guadeloupe (France)	geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr

SECRÉTARIAT Programme des Nations Unies pour l'environnement Convention de Carthagène 14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaïque Tél. +876-922-9267 / Fax : +876-922-9292 E-mail : unep-cartagenaconvention@un.org			
Prénom	Nom de famille	Titre	Adresse e-mail
Christopher	Corbin	Coordinateur	christopher.corbin@un.org
Caspah	Lidième	Responsable de la gestion des fonds	lidiema@un.org
Laverne	Walker	Responsable de la gestion de programme (AMEP)	laverne.walker@un.org
Susana	Perera Valderrama	Responsable de la gestion de programme (SPAW)	Susana.pereravalderrama@un.org
Maydene	Campbell	Assistant du personnel	maydene.campbell@un.org
Donna	Henry-Hernandez	Assistant à la gestion de programme	donna.hernandez@un.org
Jhenelle	Barrett Cohen	Assistant à la gestion de programme (AMEP)	jhenelle.barrett@un.org
Tamoy	Singh Clarke	Assistant à la gestion de programme (SPAW)	tamoy.singh@un.org
Issa Oscar	Kigongo	Assistant informatique	ioscar007@yahoo.com
Alicia	Uylett	Assistant Finance et Budget	alicia.uylett@un.org
Danasha	Gibbison	Assistant d'équipe	danasha.gibbison@un.org
Alejandra	Gámez	Volontaire de l'ONU	alejandra.gamez@un.org
Alison	Christie	Consultant	alison.christie@un.org
Millie	Adams	Stagiaire	millie.adams@un.org